

Tout en réclamant encore le retrait des mesures anti-inflation

Le CTC renonce à sa menace de grève générale

OTTAWA (d'après CP) — Le Congrès du Travail du Canada (CTC) continue de réclamer le retrait des mesures anti-inflationnistes, mais il met la sourdine, du moins pour l'instant, à sa menace de grève générale.

C'est ce qui ressort des propos modérés tenus hier par le président du CTC, M. Joe Morris, à l'issue d'une réunion du conseil exécutif de l'organisme.

En somme, le CTC veut donner "une autre chance" au gouvernement Trudeau avant de décréter les "mesures de pres-

sion contre les mesures anti-inflationnistes, y compris la possibilité d'une grève générale".

Mais M. Morris a atténué ses propos en disant que la loi de lutte contre l'inflation doit être retirée "à un moment acceptable pour le CTC", ce que le ministre du Travail, M. John Munro, a aussitôt interprété comme une porte ouverte à des négociations.

Selon le ministre, M. Morris veut peut-être dire par là que les contrôles devraient être abolis avant la période pré-

vue de trois ans. Si tel est le cas, commente M. Munro, il est en effet possible que les mesures soient abrogées avant terme si elles sont efficaces et réussissent à diminuer l'inflation de façon plus rapide que prévu.

En mai pourtant, lors de son congrès annuel à Québec, le CTC avait lancé une déclaration de guerre sans précédent, donnant même un mandat de grève générale à la centrale syndicale, dans le but de contrer les mesures d'austérité, tant fédérales que provinciales. Les congressistes

ont alors donné plein mandat à l'exécutif pour décréter les mesures de pression.

Le CTC compte quelque deux millions de membres au pays.

L'exécutif du CTC rencontrera le premier ministre, M. Trudeau, vendredi prochain. C'est à la suite de cette réunion que, croit-on, le CTC décidera des mesures à prendre.

Hier, M. Morris a refusé de révéler à quel moment les gestes de protestation pourraient débiter, combien de temps ils pourraient durer et sous quelles formes

ils se manifesteraient.

Pour l'instant, il opte plutôt pour la voie de la négociation entre l'exécutif du CTC, le premier ministre et les membres du gouvernement.

Le CTC estime que le programme de lutte contre l'inflation contrôle les salaires mais non les prix.

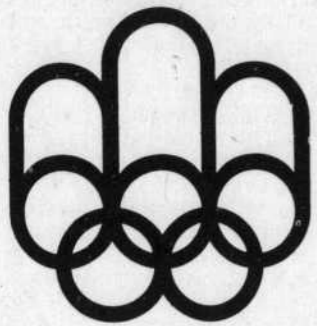
Un certain nombre de syndicats affiliés, dont les 185.000 membres du Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP), et les 200.000 membres de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ont ré-

clamé que le CTC décrète une grève générale.

Les 2.300 délégués au congrès général de Québec ont entériné cette suggestion, donnant plein mandat à l'exécutif.

Le CTC a organisé une manifestation de ses militants devant le Parlement.

Il en a également appelé à la Cour suprême. Cette dernière a récemment statué que la loi anti-inflationniste entraine dans les prérogatives fédérales en raison de l'urgence de la situation.



mon carnet des Jeux

Chacun ses Jeux

par Guy Deshaies

Il y a des gens qui ne marchent pas dans les olympiques, qui ne sont pas dans le coup et qui ont hâte que tout cela finisse pour s'occuper de leur potager et retrouver leur télévision normale avec téléromans, hockey, Symphonien et tout.

Il y en a d'autres, au contraire, qui ont été conquis. C'est déjà la ruée aux salons de culture physique. Les magasins d'articles de sport arrivent à peine à répondre à la demande de souliers de course, de survêtement et autres objets athlétiques. La faculté d'éducation physique connaîtra un gros succès à la reprise, c'est évident.

On le voit chez les enfants surtout. Des petits gars qui ne parlaient que de Guy Lafleur et de Bobby Orr et qui désormais vous débitent la biographie détaillée d'Anton Tkac, d'Andrianov, de Guy Drut et d'autres vedettes de nos Jeux.

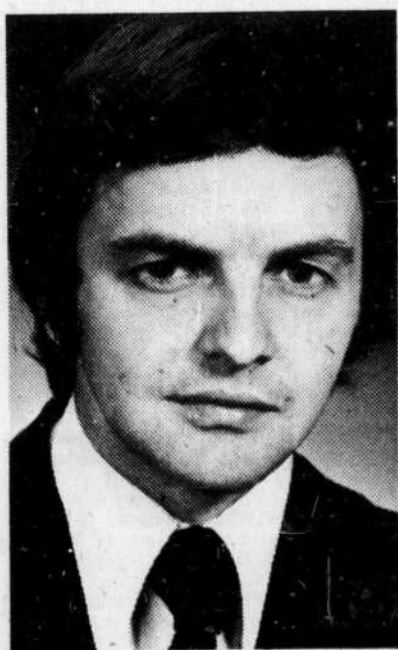
Il n'y a qu'à observer les jeunes dans les parcs publics. C'est le saut en hauteur par-dessus un banc, la course autour des balançoires, de vagues mouvements de gymnastes sur le gazon, des prises de judo et des sauts en longueur.

J'ai vu deux enfants à l'arrêt d'autobus agiter les bras et les jambes en petits mouvements saccadés façon athlètes à l'assouplissement. Il y a un engouement pour plusieurs disciplines. Moi, personnellement, c'est l'haltérophilie. J'entends commencer mon entraînement la semaine prochaine au grand désespoir de celle qui partage le bonheur avec moi.

Il y a nos "gens de gauche" qui admirent les succès soviétiques et, par-dessus tout, la victoire du Cubain Juantorena qui rapporte à lui seul deux médailles d'or chez Fidel. Il y a des parents qui ne peuvent plus partir en vacances parce que les enfants sont ravis à la télévision, captivés par les Jeux.

Très bien. Mais il faut parler de ceux qui ne manquent rien des Jeux mais qui ne s'impliquent pas et ne sont pas atteints, on dirait, par ce qu'ils voient. Certains obèses par exemple. Je regardais, hier, au stade, une énorme dame à casquette, vêtue d'un pantalon jaune et d'une blouse, genre parachute, blanche. Elle mangeait des hot-dog entre ses cris d'encouragement pour ses compatriotes américains en train de se faire mourir à courir sur la piste et de mettre à dure épreuve des muscles entraînés, assouplis et traités à toutes les vitamines de l'alphabet depuis quatre ans. Mais elle, elle n'éprouvait pas de gêne, ça se voyait, à porter vaillamment la graisse et le bourrelet. Elle avait accepté sa grosseur, elle assumait chacune de ses 200 livres même en

Voir page 2: Mon carnet



Serge Joyal



À longues et puissantes enjambées, la "locomotive" cubaine, Alberto Juantorena, est passée à l'histoire des Jeux en réussissant l'incroyable doublé 800-400 mètres. Hier, il a dominé dans la dernière ligne droite du 400 mètres l'Américain Fred Newhouse, en dépit d'une légère blessure à une jambe.

(Téléphoto CP)

Double historique de Juantorena et record mondial de Szewinska

Le cubain Alberto Juantorena a accompli un exploit inédit hier à Montréal réussissant le premier doublé de 400 et de 800 mètres des Jeux olympiques. Hier, il a battu les Américains dans le 400 mètres en 44,25.

Les Allemandes de l'Est ont remporté deux nouvelles médailles d'or portant ainsi à sept ses médailles d'or en athlétisme: Johanna Schaller a devancé les Soviétiques dans le 100 mètres haies tandis que Elvina Schlask a causé une des plus gran-

des surprises des Jeux en battant la soviétique Faina Malnyk au lancer du disque (69 mètres contre 68,60).

Les Américains ont quand même réalisé un double en longueur avec Arnie Robinson qui, avec 8,35 mètres, devance le champion sortant, Randy Williams, 8,11 mètres.

La Polonaise Irena Szewinska plane dans le 400 mètres féminin où elle ridiculise ses rivales est-allemandes et abaisse le record mondial à 49,30.

Le néo-zélandais John Walker affirme ses prétentions en enlevant avec aisance sa série du 1.500 mètres.

En escrime, la Suède, championne du monde, victorieuse de la Hongrie 7-6, et l'Allemagne de l'Ouest, qui a éliminé la Suisse, 8-7, disputent la finale à l'épée par équipes, dernière épreuve de cette discipline.

En volleyball, comme à Munich, l'URSS, tenante du titre, affronte le Japon en finale féminine. Les Soviétiques

ont éliminé la Hongrie en demi-finales, et le Japon la Corée du Sud, les deux par 3 à 0.

Le boxeur John Tate, annoncé comme un terreur, a été démythifié par le cubain Teofilio Stevenson, qui l'a mis KO au premier round, en demi-finale des poids lourds.

En canoë-kayak, peu de médailles échapperont à l'URSS ou à l'Allemagne démocratique sur 500 et 1.000 mètres qui

Voir page 2: Les Jeux

Trudeau étudie le cas de Joyal qui conteste une ordonnance ministérielle

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Trudeau s'est refusé hier à tout commentaire sur les procédures judiciaires intentées par le député libéral de Maisonneuve-Rosemont, M. Serge Joyal, contre le ministre des Transports et la société Air Canada concernant leurs directives visant à limiter l'usage du français dans les communications aériennes.

À l'issue d'une séance du Cabinet, M. Trudeau a simplement déclaré à la presse qu'il n'avait pas encore lu la lettre que M. Joyal lui a adressée et qu'il n'était pas au courant des procédures intentées par ce dernier. "Je ne sais pas quel est son problème", at-il dit.

Mercredi, M. Joyal a annoncé à la presse qu'il avait écrit au premier ministre pour lui demander si la contestation légale de l'ordonnance publiée lundi par le ministre des Transports ne l'obligerait pas à démissionner, du moins temporairement, du Parti.

Par ailleurs, le leader de l'aile québécoise du Parti libéral fédéral, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a déclaré qu'il entendait rencontrer prochainement M. Joyal pour discuter de la question. M. Lalonde a ajouté qu'il y a amplement place pour la dissidence au sein du Parti.

C'est à la fois devant la Cour supérieure

du Québec et la Cour fédérale du Canada que M. Joyal conteste la légitimité des directives du ministre des Transports et de la société Air Canada, alléguant qu'elles vont à l'encontre de l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

M. Joyal reproche notamment à l'ordonnance du ministre des Transports prohibant l'usage du français dans les communications aériennes au pays, à l'ex-

ception de six aéroports au Québec pour les vols à vue, de ne comporter aucune limite de temps.

Le député de Maisonneuve-Rosemont conteste ainsi ces directives à l'instar d'une quarantaine de pilotes francophones d'Air Canada et de l'Association des gens de l'air du Québec, qui regroupe la majorité des contrôleurs du trafic aérien au Québec.

au sommaire

- Le conflit des techniciens traîne malgré le sommet Pepin-Bourassa
- Le COJO "regrette vivement" les propos de Mme Berlioux
- Un jeune nageur soviétique demande l'asile — page 3
- Le Québec a-t-il rejoint

l'Ontario? un éditorial de Claude Ryan

- Le coup de dé de M. Reagan; L'insupportable caquetage; les blocs-notes de Georges Vigny — page 4

- Un pseudo-sceau royal à la politique du bilinguisme (Cossit) — page 14

La Chine appréhende d'autres secousses

PEKIN (AFP-CP-Reuter) — Ville minière et industrielle dont la population, antérieurement au séisme, se chiffrait par plus d'un million d'habitants, Tang Chan semble avoir été entièrement détruite par les tremblements de terre qui secouent la Chine continentale depuis mercredi matin, et tiennent la population chinoise dans la crainte. "De nouveaux phénomènes se sont manifestés, indiquait hier matin le ministère des Affaires étrangères, et nous vous demandons d'être vigilants pour votre sécurité."

Les estimations les plus prudentes font état, pour Tang Chan, de dizaines de milliers de morts et de dégâts incommensurables, dont l'envergure des services de secours mis en oeuvre ne donne qu'une idée approximative. Il n'est cependant pas impossible que les autorités chinoises s'abstiennent de donner la moindre confirmation à ces données estimatives.

À Pékin même, où l'on a peine déjà à mesurer l'envergure des dégâts matériels et où l'on dénombrait hier une cinquantaine de morts, sans compter l'afflux incessant des victimes amenées des autres centres ravagés, la population organise sa vie à la belle étoile. Les autorités leur ont demandé de ne pas rentrer chez eux avant deux jours. S'il n'y semble pas avoir pénurie de denrées alimentaires, les toiles imperméabilisées et les nappes en plastique qui sont utilisées pour faire des abris de fortune commencent à manquer.

(Les pluies torrentielles qui se sont abattues mercredi sur Pékin ont cessé hier. Le problème principal au cours de la nuit est moins de se sécher que de se protéger de la chaleur humide que connaît la capitale. La température devait atteindre les trente-cinq degrés. En hiver, elle peut descendre jusqu'à moins vingt.)

Les représentants diplomatiques des États-Unis à Pékin ont officiellement proposé aux autorités chinoises de contribuer aux opérations de secours. Les Chinois n'ont pas encore répondu à l'offre américaine, qu'ils ont accueillie avec réserve: un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères à qui un Américain demandait si l'offre serait acceptée n'a donné que les mots suivants pour réponse: "Je vais prendre votre question par écrit."

À Ottawa, dans l'intervalle, le ministre des Affaires étrangères, M. Allan MacEwen, a déclaré hier que le Canada étudierait la possibilité de fournir de l'aide aux Chinois, mais qu'il n'avait encore été prise aucune décision à cet égard. Le cabinet a tenu dans la journée une séance de routine exclusivement consacrée aux affaires d'administration interne; la question de l'aide à la Chine n'était pas à l'ordre du jour.

Les dirigeants de l'Association de secours de la Chine libre ont cependant tenu hier une réunion d'urgence à Taipei, capitale de Taiwan, et ont résolu de lancer dans les plus brefs délais une campagne d'aide aux sinistrés de la Chine continentale. Un porte-parole de l'organisme a indiqué que des médicaments, du riz et de l'argent seraient recueillis par les soins de la Banque de Taiwan, des dispensaires et des associations de cultivateurs de l'île.

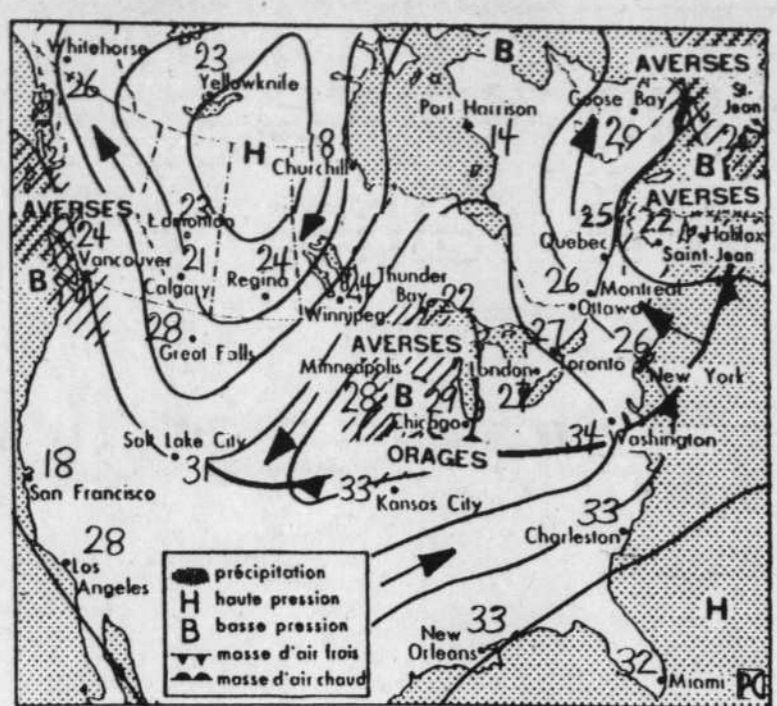
Peu avant l'aube, aux environs de 4h hier matin, heure locale, les autorités chinoises avaient lancé une autre alerte devant la possibilité de nouveaux tremblements dans les régions de Pékin, de Tientsin et de Tang Ghan. "Il y a encore des secousses secondaires... et de nouveaux phénomènes se sont manifestés. En con-

Voir page 2: La Chine



Voir page 2: Serge Joyal

la météo



Une perturbation a traversé les Grands Lacs inférieurs d'ouest en est et a apporté de la pluie légère sur la plupart des régions du sud-est de la province hier soir. Le passage de ce système sera suivi d'un dégagement partiel en matinée. Cependant un autre système qui nous vient du nord-ouest ontarien aura tôt fait d'ennuager le ciel de l'ouest puis de l'est québécois. Une faible crête de haute pression au-dessus de l'est de la province donnera du beau temps à la plupart des régions du centre et du bas St-Laurent.

- **Montréal, Ottawa, Laurentides, Cantons de l'Est:** Dégagement partiel tôt en matinée et nuageux avec possibilités d'une averse en après-midi. Maximum près de 25. Aperçu pour samedi: nuageux avec des averses.
- **Abitibi, Pontiac-Témiscamingue:** Plutôt nuageux avec des averses en fin de journée. Maximum de 23. Aperçu pour samedi: dégagement graduel.
- **Québec, Trois-Rivières, Haute Mauricie:** Quelques passages nuageux. Maximum 23 à 25. Aperçu pour samedi: nuageux avec des averses.
- **Chibougamau, Lac St-Jean:** Plutôt ensoleillé. Maximum de 23 à 25. Aperçu pour samedi: nuageux avec des averses.
- **Baie-Comeau, Rimouski:** Ensoleillé et doux. Maximum de 21 à 24. Aperçu pour samedi: ennuagement progressif suivi d'averses en soirée.
- **Sept-Îles, Gaspésie:** Ensoleillé. Maximum de 21 à 24. Aperçu pour samedi: ensoleillé en matinée suivi d'un ennuagement en après-midi.

niste chinois indiquant dans un message à la population affligée que le tremblement de terre avait causé d'importantes pertes en vies humaines et des dommages dans toute la zone de l'épicentre, et en particulier à Tang Ghan où, indiquait-il, les pertes en vies humaines et les dégâts ont été "d'une gravité extrême".

Compte tenu de la sobriété et de la prudence habituelles des autorités chinoises, ces termes signifient que le séisme a fait des milliers de morts et occasionné des dégâts matériels considérables.

Une centaine d'étrangers, dont le correspondant de l'AFP, ont pu voir hier, alors qu'ils étaient évacués de la station balnéaire de Petaiho, comment s'organisaient les secours.

Transportés en autobus à l'aéroport de Chin Huang Tao, ils ont remarqué l'ampleur des secours — notamment militaires — qui étaient dirigés vers les régions dévastées. De longues colonnes de véhicules chargés de soldats, de véhicules amphibies destinés à remplacer les ponts détruits, de blocs hospitaliers de campagne avançaient sur des routes gorgées d'eau, franchissant des rivières à gué. Les camions militaires étaient chargés de pelles, de pioches, de bassines, de couvertures, de marmites de cuisine, tandis que les soldats étaient équipés de téléphones de campagne et armés de fusils mitrailleurs.

Les colonnes convergent vers l'épicentre du séisme, situé à 150 km environ à l'est de Pékin. Le tremblement de terre a causé des pertes en vies et des dégâts matériels considérables, en particulier à Tang Ghan, une ville minière et industrielle d'un million d'habitants située entre Tien Tsin et Petaiho, et que l'on croit pratiquement rasée. Le travail se poursuit 24 heures sur 24 dans les mines de charbon, il est à craindre qu'en plus des victimes en surface, de nombreux mineurs aient péri ensevelis.

LES JEUX

se sont terminées hier. L'Allemagne fédérale, par ailleurs, s'est méritée une deuxième médaille d'or aux sports équestres. Après le succès d'Alwin Schocknoehl en sauts d'obstacles, elle a enlevé le dressage par équipes devant les Suisses et les Américains.

Mais cette journée de jeudi, la deuxième des Jeux de Montréal, passera surtout à l'histoire à cause de l'exploit du géant cubain Juanterena. Le colosse de six pieds, deux pouces, qui s'était illustré dimanche en s'assurant la médaille d'or du 800 mètres avec un temps record de 1.43.05, a récidivé hier en prenant la première place du 400 mètres.

Les Américains, qui détenaient la suprématie dans ce domaine depuis 1952, ont tout de même récolté les médailles d'argent et de bronze, grâce aux performances de Fred House et de Herman Frazier.

En athlétisme, Arnie Robinson a doté les États-Unis de la médaille d'or dans le saut en longueur avec un bond de 8.35 mètres (27 pieds, 4 pouces et trois quarts). Randy Williams, l'américain qui avait décroché la médaille d'or à Munich, a obtenu hier la médaille d'argent avec un saut de 8.11 mètres. L'Allemand de l'Est Frank Waterberg s'est assuré la médaille de bronze avec un saut de 8.02 mètres.

La polonaise Szewinska a confirmé sa réputation de la femme la plus rapide au monde en écartant son propre record mondial avec un temps de 49.29 dans le 400 mètres. Elle avait réalisé un temps de 49.75 à Varsovie, le mois dernier. Ce sont deux est-allemandes, Christina Brehmer et Ellen Streidt, qui ont récolté les médailles d'argent et de bronze.

Deux Canadiens se sont qualifiés pour la demi-finale du 1.500 mètres, dont le favori est le Néo-zélandais John Walker, qui détient d'ailleurs le record mondial du mille.

Dave Hill, de Trois-Rivières, s'est classé troisième de sa série avec un chronométrage de 3.41.24, son meilleur temps pour cette distance. Paul Craig, de Toronto, s'est classé 4e de sa série avec un excellent temps de 3.38.

Hors cela, ce fut une journée décevante pour le Canada.

Au lancer du disque, Lucette Moreau, de Pointe-des-Cascades, près de Montréal, s'est classée 13e, et Jane Haist, de Thornhill, (Ontario), 11e.

Ray Takahashi, d'Ottawa, et Egon Beiler, de Kitchener, ont été éliminés en lutte libre. En judo, Wayne Erdman, de Waterloo (Ontario), médaille d'or aux Jeux panaméricains, a été éliminé par le suisse Thomas Hagmann.

Tout comme la veille, les compétiteurs canadiens dans les épreuves de canoë ont fait un détour pour atteindre les demi-finales.

Adoptant la même stratégie que mercredi, ils ne se sont pas forcés dans les séries préliminaires, mais ils se sont ressaisis au repêchage, parvenant à se qualifier.

Ce fut également une journée décevante pour les Soviétiques, du moins à la boxe, leurs quatre porte-couleurs ayant perdu leurs combats.

La victoire la plus spectaculaire de la journée dans cette discipline fut sans doute celle du Cubain Teofilo Stevenson, tenant du titre olympique chez les poids lourds. En effet, il lui a suffi d'un seul punch de la droite pour envoyer aux pays des rêves son adversaire américain Johnny Tate.

Ainsi que tout le monde le prévoyait, c'est l'Allemande de l'Ouest qui a remporté les grands honneurs de l'épreuve de dressage par équipe dans les compétitions équestres, à Bromont. La Suisse s'est classée deuxième et les États-Unis troisiè-

mes. Le Canada a dû se contenter de la cinquième position, derrière l'Union soviétique.

Au tir à l'arc, les États-Unis ont conservé leur avance à l'issue de la troisième journée des quatre jours de compétition.

L'Américain Darrell Pace est en tête du classement chez les hommes, tandis que sa compatriote Luann-Ryon a fait de même chez les femmes. La Québécoise Lucille Lemay, de Boisbriand, occupe le 7e rang, tandis que chez les hommes, les Canadiens Dave Mann, de Vancouver, et Ted Gamble, de Calgary, se sont classés 13 et 16e respectivement.

Au lancer du disque, l'Allemande de l'Est Evelin Schlack s'est assurée la médaille d'or avec son premier lancer, un record olympique de 60 mètres (226 pieds 4 1/2 pouces). La Soviétique Faina Melnik s'est adjugée la médaille d'argent et la Bulgare Maria Vergova la médaille de bronze. Toutefois, la remise des médailles a été reportée d'une journée à la suite d'un protest.

Dans l'épreuve de 100 mètres haies dames, l'Allemande de l'Est Annelie Ahnhardt, la détentrice du record mondial, s'est qualifiée pour les finales, mais sa série semi-finale a dû être reprise à la suite d'un incident impliquant deux coureurs. Or, lors de la reprise, elle a été éliminée, s'étant classée cinquième. C'est en vain que les officiels est-allemands ont protesté.

Néanmoins, sa compatriote Johanna Schaller a permis à l'Allemagne de l'Est de conserver le championnat en s'adjugeant la médaille d'or de cette épreuve de 100m haies en 12.77. Ce sont deux Soviétiques qui se sont classées deuxième et troisième, en l'occurrence Tatiana Anisimova et Natalia Lebedova. Le record mondial de Mlle Ehrhardt est de 12.53.

En plus de leurs problèmes à la boxe, les Soviétiques ont également éprouvé des difficultés au soccer, deux de leurs joueurs ayant été bannis du match disputé en soirée contre le Brésil pour décider de la médaille de bronze.

A ce jour, plus de 2.5 millions de personnes ont assisté aux compétitions olympiques et des foules record sont attendues pour les trois derniers jours. À lui seul, le stade olympique est presque toujours rempli à craquer et plus d'un demi-million de personnes s'y sont entassées pour les épreuves d'athlétisme.

Mais tandis que les foules sont de plus en plus nombreuses et enthousiastes, et qu'une atmosphère de fête cosmopolite enveloppe la ville, les mesures de sécurité ne connaissent aucun moment de relâche et seront maintenues jusqu'au début de la semaine prochaine. "Jusqu'à la fin nous serons, si c'est possible, encore plus alertes", a déclaré le solliciteur général du pays, M. Warren Allemand. Lui-même et d'autres membres du comité ministériel de sécurité, dont le premier ministre, sont toujours restés près d'Ottawa et de Montréal depuis le début des Jeux. M. Trudeau assiste régulièrement à des compétitions, tandis que le premier ministre du Québec, M. Bourassa, s'est rendu hier au stade olympique, pour la première fois à titre de spectateur, semble-t-il.

Entretemps, les commentaires acridulés de Mme Monique Berliou, directrice générale du CIO, continuent de susciter de vives réactions. Ainsi, un député français, M. André-Georges Voisin (Indre-et-Loire) a retorque que les Québécois avaient reçu les athlètes et les visiteurs avec hospitalité et cordialité, et que les installations olympiques étaient fort adéquates. Il fait partie d'une délégation de parlementaires francophones qui assistent aux Jeux et prendront part aux cérémonies de clôture, dimanche soir.

SERGE JOYAL

dans ce pays. "A mon avis, tous les Canadiens, anglophones et francophones, seraient heureux d'apprendre quel genre de loi nous avons en matière de bilinguisme et si elle constitue le genre de fondation sur laquelle ils souhaitent construire les institutions canadiennes", a-t-il dit.

M. Joyal a déclaré qu'il ne trouvait pas normal qu'un membre du parti au pouvoir se trouve si profondément en désaccord avec ses politiques.

Ses sentiments à l'égard des droits des Canadiens d'expression française, a-t-il poursuivi, relèvent de l'intégrité personnelle mais semblent causer "quelque embarras" au chef du parti.

Les déclarations de certains ministres québécois selon lesquelles ils n'étaient pas nécessairement satisfaits de l'accord signé le 28 juin entre le ministre des Transports, M. Otto Lang, et les associations de pilotes et de contrôleurs aériens anglophones, mais qu'ils pouvaient néanmoins s'en accommoder, isolent M. Joyal dans son opposition inconditionnelle à cet accord, lequel a débouché, comme on sait, sur les directives contestées.

M. Joyal a intenté ses procédures de concert avec 42 pilotes francophones d'Air Canada.

Les directives sont également contestées par l'Association des gens de l'air du Québec.

La question, a tenu à souligner M. Joyal, est de savoir si oui ou non le gouvernement ou tout autre gouvernement ultérieur peut passer outre aux dispositions de la loi fédérale des langues officielles.

"Je veux savoir si la loi du bilinguisme établit un principe, une philosophie politique, des idéaux, ou si elle confère véritablement aux Canadiens de langue française le droit à des services gouvernementaux dans leur propre langue", a ajouté le député.

carrefour

Le prince PHILIP a fait plusieurs colères contre les excès de zèle des agents de sécurité autour de sa royale épouse. On se souviendra qu'il avait agit pareillement durant l'EXPO 67. Il avait même dit au maire JEAN DRAPEAU: "Si nous ne pouvons pas nous mêler au public, autant rentrer chez-nous". Les cordons policiers furent aussitôt rompus et la reine se promena en minirail aux applaudissements de la foule.

Le journaliste américain PIERRE SALLINGER, ancien attaché de presse de feu JOHN KENNEDY, aime MONTREAL, à commencer par son métro et ses galeries souterraines... La commentatrice sportive NICOLE MCDUFF sera sans doute la découvreuse de l'année à la télévision. Souhaitons de la revoir sur nos petits écrans bien avant les prochains JEUX!... JUVENAL: "Jamais la nature ne se trouve en contradiction avec la sagesse".

La tradition des Jeux olympiques lors des cérémonies d'ouverture impose un protocole strict. Par exemple, le commissaire général ne doit pas parler plus que deux minutes. Mais notre commissaire général ROGER ROUSSEAU parla durant neuf minutes. Ce fut le moment le plus plat de toute l'ouverture!... Une lectrice aimerait voir des truites québécoises dans les fontaines du COMPLEXE DESJARDINS.

Tous les vétérinaires montréalais vous le diront: il existe en ce moment une épidémie de plusieurs maladies extrêmement contagieuses chez les chats. Faites vacciner vos vôtres au plus vite... La CTCU néglige encore d'indiquer la station HONORE-BEAUGRAND au niveau des rails, ce qui embête des milliers de visiteurs... C'est possible que le championnat mondial de soccer soit disputé en 1978 dans notre stade olympique.

Le boxeur MICHEL PREVOST devrait quitter ce sport pour se lancer dans la lutte professionnelle (!) qui a toujours besoin de bouffons mal élevés pour exciter ses fidèles!... Une suggestion au maire JEAN DRAPEAU: pourquoi ne pas lancer un concours public pour trouver enfin un nom à notre stade municipal. Le grand prix: un laissez-passer à vie!... SHERIDAN: "Il n'y a pas moyen d'avoir de l'esprit sans être un peu méchant".

La Régie québécoise de la langue française, en collaboration avec le Haut-Commissariat de la jeunesse, aux loisirs et aux sports, vient de publier à l'occasion des JEUX 24 lexiques en français, anglais, allemand et espagnol. Une belle et nécessaire initiative... Une lectrice aimerait voir dans le mail du COMPLEXE DESJARDINS le buste du fondateur de nos CAISSES POP. Un juste hom-

mage à lui rendre.

Nos JEUX olympiques comptent exactement 21 sites... C'est presque certain que JACQUES NORMAND ouvrira sa nouvelle boîte à chansons en octobre prochain dans le vieux MONTREAL... Les automobilistes montréalais sont, tout le monde le sait, de piètres marcheurs. Ils veulent tous se rendre devant le stade olympique. D'où les embouteillages à ne plus finir.

Oui, il y a le bas-relief du fondateur DESJARDINS à l'angle nord-est du COMPLEXE qui porte son nom, mais personne ne le remarque... Vous pouvez voir à la LANTERNA MAGICA de LA RONDE à TERRE DES HOMMES quatre fois par jour un film magnifique sur les acrobates chinois... SHERIDAN: "La malice d'un bon mot est la pointe qui fait paquer".

Un psychiatre attaché à l'hôpital militaire de la REINE-MARIE de MONTREAL démissionna pour la simple raison qu'il était toujours de traduire en anglais ses dossiers: son directeur de service ne comprenait pas notre langue... Le toit de l'abri des voyageurs à la station de métro BEAUBIEN est en V; l'eau dégonflée par conséquent sur la tête des voyageurs. Une simple gouttière remédierait à ce défaut d'architecture. De plus, le cube oblique à l'extérieur est un véritable assommoir pour les aveugles.

On ouvrira bientôt dans les LAURENTIDES un nouveau cimetière pour animaux. Mais sans clôtures ni pierres tombales ni salons funéraires et autres "quétaineries" ordinaires. Il sera un vaste jardin paysager avec étangs fleuris, roseraies et bancs publics. Tout comme on en voit en ANGLETERRE... CESARE PAVESE: "Aucune femme ne fait un mariage d'intérêt; elles ont toutes l'habileté, avant d'épouser un millionnaire, de s'empêcher de lui".

Vient de paraître aux éditions du JOUR et HACHETTE un guide bleu sur MONTREAL. EN JEANS de ROBERT MALENFANT. Une foule d'adresses pour manger, dormir, se distraire, voyager le moins cher possible. Plusieurs erreurs s'y glissent. Par exemple: MONTREAL-MATIN "est un journal conservateur du matin"! Pas un mot à l'ami MARC LAURENDEAU!... Les bars-restaurants de TERRE DES HOMMES embêtent les touristes en refusant les cartes de crédit.

ET LE MOT POUR RIRE. Un mari dont la femme est partie en vacances à Miami:

— Dire qu'elle a passé trois semaines ici à courir les magasins pour se préparer à courir encore les magasins là-bas pendant quinze jours!

TEK

Un dossier sur les journalistes chiliens

La plupart des journalistes étrangers en poste à Montréal pour la durée des Jeux olympiques viennent de recevoir un dossier d'information qui leur rappelle le triste sort réservé aux journalistes chiliens depuis septembre 1973: 20 ont été assassinés, 50 se trouvent encore en détention, 200 ont choisi ou ont dû gagner l'exil, tandis que 400 autres chôment ou doivent trouver du travail qui ne leur attire pas la persécution des autorités militaires.

Le dossier, oeuvre du "bureau des prisonniers politiques chiliens", fait état de l'apparition de huit titres clandestins de journaux conçus pour informer les Chiliens sur des aspects que masque la presse officielle ou domestique.

Après un bref historique de la mort brutale de toute la presse de gauche, suite à l'arrivée au pouvoir de la junte militaire, le document esquisse un tableau de la résistance populaire contre la dictature, par le biais notamment de Comités de résistance et de campagnes pour avoir un courant de lutte que la junte a tenté d'endorment depuis bientôt trois ans.

Dans une lettre citée intégralement en annexe, Manuel Cabieses Donoso, ex-directeur de la revue "Punto Final", torturé et confiné au camp de Chacabuco

avant d'être expulsé du Chili (1975), évoque le long combat de libération qui doit être celui des journalistes latino-américains, dont plusieurs ont su provoquer et maintenir la sympathie agissante d'organismes et de gouvernements progressistes, dans le but de mettre en dérouté les "militaires gorilles".

Service à la mémoire de Mme Pierre Péladeau

Un service commémoratif, en souvenir de la mémoire de Mme Pierre Péladeau, sera célébré par le père Marcel de la Sablonnière, ce matin, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, à Cartierville.

Mme Pierre Péladeau, née Raymonde Chopin, est décédée le 22 juillet, en Suisse, à la suite d'une longue maladie.

Elle laisse dans le deuil son mari, M. Pierre Péladeau, président de Québecor et du Journal de Montréal. Ses quatre enfants, Erik, Pierre-Carl, Anne-Marie et Isabelle. Sa mère, Mme Léopold Chopin, sa soeur, Mme Juliette Ledoux, ses beaux-frères et belles-soeurs, le docteur Léon Ledoux, M. et Mme Roger Lamontagne, M. et Mme Hubert Benoit, Mme André Lemieux, M. et Mme Jean Péladeau, M. et Mme Jacques Péladeau et M. H.-Paul Péladeau, de Paris.

Deux chauffeurs de taxi accusés

Deux chauffeurs de taxi de Montréal devront comparaître en Cour municipale en octobre, pour répondre aux accusations portées contre eux à la suite de la manifestation des chauffeurs de taxi qui a eu lieu mardi. Ils protestaient contre l'utilisation, faite par le COJO, de 1,500 véhicules officiels.

M. Pierre Lecavalier, 46 ans, comparaitra le 15 octobre. Il est accusé d'avoir eu une conduite dangereuse et de s'être opposé à un officier de police dans l'exercice de ses fonctions.

M. George Antonopoulos, 27 ans, a vu son audition reportée à aujourd'hui en attendant la poursuite de l'enquête à son sujet. Il est accusé d'assaut sur un policier et de possession d'arme dans l'intention de blesser.

Antonopoulos est toujours détenu par la police, tandis que Lecavalier a été libéré en attendant son procès.

Environ 200 chauffeurs de taxi ont participé à la manifestation qui a généré la circulation à l'heure de pointe dans le centre-ville pendant plusieurs heures. Ils protestaient contre le manque de revenus supplémentaires causés par les véhicules officiels du COJO qui rafflent une partie de leur clientèle.

NÉCROLOGIE
Madame Pierre Péladeau
Un service commémoratif en souvenir de la mémoire de madame Pierre Péladeau sera célébré par le père Marcel de la Sablonnière, vendredi matin, à onze heures, en l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, à Cartierville.
Madame Pierre Péladeau, née Raymonde Chopin, est décédée jeudi le 22 juillet, en Suisse, à la suite d'une longue maladie.
Elle laisse dans le deuil son mari, M. Pierre Péladeau, président de Québecor et du Journal de Montréal, ses quatre enfants: Erik, Pierre-Carl, Anne-Marie et Isabelle, sa mère, Mme Léopold Chopin, sa soeur, Mme Juliette Ledoux, ses beaux-frères et belles-soeurs, le docteur Léon Ledoux, M. et Mme Roger Lamontagne, M. et Mme Hubert Benoit, Mme André Lemieux, M. et Mme Jean Péladeau, M. et Mme Jacques Péladeau et M. H.-Paul Péladeau, de Paris.

les atomisés de l'An 0



Un jeune nageur soviétique demande l'asile

Au moins deux athlètes de l'Europe de l'Est ont demandé asile au Canada, et un troisième en aurait fait autant, ce qui porte à trois, à ce jour, le nombre de "déserteurs" à l'occasion des Jeux de Montréal.

Un nageur soviétique, Sergei Nemtsanov, a ajouté son nom hier à celui du roumain Lambertus, qui a déjà demandé un statut de "réfugié" au Canada.

Quant au troisième, dont l'identité n'avait pas encore été révélée hier soir, il s'agirait d'un second athlète roumain.

Un premier athlète roumain, Walter Lambertus, a été autorisé à demeurer au Canada jusqu'au 31 août en vertu de son visa délivré pour les Jeux, tandis que le ministre de l'Immigration étudie sa demande de demeurer en permanence au pays.

Quant à Nemtsanov, qui est âgé de 17 ans, il s'est présenté hier, en compagnie d'un ami canadien, aux bureaux du centre-ville du ministère, réclamant un statut de réfugié.

Le nom du troisième athlète, un roumain d'origine ukrainienne, n'a pas été dévoilé. Il aurait été mis en contact avec l'Immigration par l'entremise du Comité olympique ukrainien, un organisme non officiel qui a profité des Jeux de Montréal pour protester contre le sort de l'Ukraine depuis que ce pays fait partie de l'URSS. Le jeune roumain aurait été influencé par ces manifestations, selon un dirigeant du comité. Il aurait aussi déclaré qu'il se sentait l'objet de discrimination et

qu'il avait été à l'occasion "sous l'influence de drogues placées dans ses aliments".

Rencontrant la presse à Niagara Falls, où il réside chez des parents, Lambertus a dit pour sa part qu'il voulait faire partie de l'équipe de rameurs du Canada aux Jeux de Moscou en 1980. Entre-temps, il veut poursuivre ses études en éducation physique. Il a fini quatrième aux demi-finales de ski le week-end dernier.

Lambertus réclame un statut de réfugié, selon ce qu'a fait savoir hier un porte-parole du ministère à Montréal.

Sa demande sera étudiée par un comité spécial, formé de fonctionnaires de l'Immigration et des Affaires extérieures, et d'un conseiller du haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Un réfugié est une personne qui refuse de retourner dans son pays parce qu'elle a de bonnes raisons de croire qu'elle sera persécutée, à divers titres.

Le ministère n'a pas rendu publics les motifs invoqués par Lambertus dans sa demande. L'athlète de 20 ans a eu un premier entretien, hier, avec des fonctionnaires du bureau de l'Immigration, à Niagara Falls. Il était accompagné de deux avocats locaux et d'un autre de Toronto, spécialisé dans les questions d'immigration.

L'on s'attend à ce qu'il y ait d'autres défections au cours des prochains jours. Selon un fonctionnaire de l'Immigration, 117 athlètes, la plupart de pays socialistes, avaient demandé à rester en Allemagne de l'Ouest à l'issue des Jeux de Munich en 1972.

Malgré le sommet Pepin-Bourassa, le conflit des techniciens traîne

par Lise Bissonnette

Malgré la réunion au sommet de M. Robert Bourassa et de M. Marcel Pepin, président de la CSN, qui a eu lieu hier matin, les techniciens en radiologie et en laboratoire de 24 hôpitaux, en grève depuis cinq semaines, ne sauraient guère trouver de règlement à leurs problèmes avant le milieu de la semaine prochaine.

Conformément aux clichés d'usage, on rapportait hier que MM. Bourassa et Pepin avaient échangé des "hypothèses" de règlement, sans aller plus avant. Ils doivent toutefois se revoir pour des conversations plus décisives quelque part la semaine prochaine, une fois que les négociateurs syndicaux et patronaux, artisans de l'entente intervenue en juin dernier et refusée depuis par les techniciens, auront

terminé les travaux en grande partie techniques préalables à la signature définitive de la convention.

Pour mettre les virgules et les mots propres dans les textes volumineux de cette entente qui touche quelque 85,000 employés du secteur hospitalier, il faudra encore faire "du 24 heures" pendant quelque temps, selon les termes d'un négociateur syndical.

Le porte-parole de la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN) dans ce dossier, M. Pierre Lamarche, se disait hier prêt à entreprendre les dernières séances. Mais du côté du Comité patronal de négociations des affaires sociales, on s'affairait à préparer des versions de textes et on voyait guère comment les rencontres pourraient reprendre avant dimanche ou lundi.

Il reste peu de choses à mettre au point: une entente sur un règlement ou un arbitrage rapide de 11 congédiements survenus durant les négociations avec le Front commun, des rangements de classifications, certaines primes, et une "cinquanteaine de points mineurs touchant surtout la rédaction des textes", de dire M. Lamarche.

Au bout de ce travail cependant, restera le problème des 1,000 techniciens de laboratoire, affiliés à la CSN, qui refusent de retourner au travail parce que la nouvelle convention leur enlève pour la première fois en 20 ans la parité de salaire horaire avec les infirmières. Pour les individus, cela représente une somme d'environ \$500 par année, ce qui paraît fort peu pour amener une grève de cinq semaines;

mais "c'est une question de principe", rappelait plus tôt cette semaine la présidente de l'Alliance des employés paramédicaux de Montréal, Mme Gisèle Cartier. Le scénario prévoit alors le retour en scène du premier ministre et de l'ex-président de la CSN, qui devraient rapidement trouver une solution à cette grève, espère-t-on de part et d'autre.

Si la partie syndicale ne voit pas d'inconvénient à ce que le conflit se règle ainsi en haut lieu — "Bourassa n'a pas de problème de mandat", commente M. Lamarche — la partie patronale, c'est-à-dire les directions d'hôpitaux sont un peu plus inquiètes des largesses que pourrait consentir le premier ministre pour ramener enfin le calme dans les hôpitaux, après y avoir fait rentrer les infirmières par une loi spéciale, lundi soir dernier.

Au Comité patronal, on dit avoir suffisamment informé le premier ministre du dossier pour qu'il soit conscient des effets d'entraînement qui suivraient une concession salariale. Les quelque 3,000 techniciens en laboratoire et en radiologie du Québec sont en effet de deux alliances syndicales principales: la moitié appartient à la CSN, et l'autre au Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) qui a le premier accepté la disparité salariale en avril dernier et pourrait bien la réclamer à son tour si la CSN a gain de cause.

La grève des Alliances d'employés paramédicaux de Montréal, Québec et Sherbrooke, se fait surtout sentir dans la région métropolitaine où certains hôpitaux, malgré le retour des infirmières, n'ont à peu près pas augmenté leur taux d'occupation, faute des analyses nécessaires aux diagnostics.

À Québec, où les techniciens en radiologie sont au travail mais non les techniciens en laboratoire, le taux d'occupation variait hier de 65% à 70%, ce qui frôle la normale durant la période estivale.

À Montréal, malgré le recours de plus en plus organisé à des cliniques privées, seul l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, parmi ceux que touche la grève, était relativement actif, avec 62% des lits occupés, suivi de plus loin par Notre-Dame, avec 50%. Mais des établissements comme Sainte-Justine (9%), l'Hôtel-Dieu (21%) et Saint-Luc (15%) n'arrivent pas à reprendre un rythme quelque peu normal.

Le COJO "regrette vivement" les propos de Mme Berlioux

par Marie Laurier

C'est avec fermeté, par la voie d'un bref communiqué lu devant les journalistes présents à la rencontre quotidienne avec la presse mondiale que M. Louis Chantigny, chef de presse du COJO, a évité hier toute question pertinente ou impertinente relativement aux propos tenus par Madame Monique Berlioux. Cette dernière, directrice générale du Comité international olympique, a déclaré cette semaine sur les ondes des radios française et montréalaise que les "Jeux de Montréal n'ont pas d'âme", que la ville manque "d'esprit olympique", ajoutant que l'organisation des Jeux ne sont pas à la hauteur des installations physiques des compétitions de la XXIe olympiade.

Le porte-parole du COJO a émis le message suivant: "Bien que le Comité organisateur des Jeux de la XXIe olympiade estime que sa priorité actuelle soit le bon déroulement des Jeux et veuille éviter de s'engager dans une polémique, au moment où il reçoit le monde entier, il tient néanmoins à faire savoir qu'il regrette vivement qu'un fonctionnaire du CIO se soit permis, sur les Jeux de Montréal, des commentaires à l'encontre de tous les usages internationaux".

Ce commentaire, pour court qu'il soit, a eu l'effet désiré et aucun journaliste n'a eu l'audace d'y ajouter quoi que ce soit.

M. Louis Chantigny avait été piqué au vif mercredi par les déclarations intempestives de Madame Monique Berlioux aux prises, semble-t-il, avec certaines dif-

icultés avec les magnats du CIO. Le chef de presse du Cojo s'était dit partagé entre des sentiments d'étonnement et de déception, croyant sincèrement que le pays et Montréal avaient fait tout en leur possible, dans la mesure de leurs moyens, pour accueillir honorablement le "monde entier".

Au seuil de la fermeture des Jeux qui se sont déroulés jusqu'à maintenant sans incident majeur, les autorités du Cojo, tout en réglant au fur et à mesure les petits problèmes-maison qui surgissent quotidiennement dans une manifestation aussi gigantesque, ne désirent surtout pas envenimer le débat sur la place publique. D'autant plus que le Cojo reçoit également des témoignages d'appréciation, notamment celui de la délégation de Porto-Rico qui a tenu hier à féliciter officiellement les auteurs des tableaux suspendus dans les appartements des athlètes au Village olympique et qui sont les oeuvres d'enfants canadiens.

Selon le chef de la délégation portoricaine, ces toiles illustrent l'esprit de fraternité qui doit régner pendant les Jeux olympiques.

faits divers

Pétition pour une passerelle à NDG

Le coordonnateur d'un nouveau comité de citoyens de Notre-Dame-de-Grâce, M. Mario Narducci, vient de donner son appui à la campagne des trois conseillers du RCM du quartier, qui réclament la construction d'une passerelle pour piétons, enjambant la voie ferrée du CP, à la hauteur du boul. Grand, dans ce secteur ouest de la métropole. On sait que cette question a refait surface récemment, après qu'une jeune Barbadienne de 19 ans eut été mortellement heurtée par un train en traversant à pied la voie ferrée. M. Narducci, qui dit avoir également l'appui du député fédéral, Warren Allmand, entend faire signer une pétition à cet effet par les citoyens du quartier.

Accusé de meurtre

Un Indien de la réserve Restigouche, Arnold Martin, âgé de 24 ans, a été accusé de meurtre, hier matin, en rapport avec la mort violente d'un congénère, Ronald Wyate, âgé de 22 ans. Son enquête préliminaire a été fixée pro forma au 17 août. La police a révélé que Wyate avait été blessé de coups de couteau, dans la réserve indienne, au cours de la nuit du 17 juillet et qu'il avait succombé deux jours plus tard.

Kidnappeurs repris

Le FBI a annoncé que le troisième suspect dans l'enlèvement massif de Chowchilla a été capturé hier à Vancouver. Il s'agit de Frederick Woods IV, qui a été appréhendé par la GRC. Jeudi, la police avait capturé le deuxième suspect dans cette affaire, James Schoenfeld, à Menlo Park, Californie. Quant au premier, Richard Schoenfeld, il s'était livré de lui-même, il y a deux semaines. Tous trois sont soupçonnés d'avoir kidnappé et séquestré 26 enfants et un chauffeur d'autobus scolaire, le 15 juillet dernier, pour des motifs qui demeurent toujours douteux.

Entente entre Québec et l'UQAM sur le "réseau omnibus"

L'Université du Québec a fait savoir hier qu'elle vient de conclure une entente avec le ministère des Communications du Québec en vue d'explorer les possibilités de la communication par satellite pour l'enseignement universitaire à distance, pour les téléconférences, pour la documentation et pour les liaisons entre ordinateurs.

Ce programme de recherche nommé "réseau omnibus" fera appel aux possibilités uniques du nouveau satellite canadien sur la technologie des communications. Ce satellite est beaucoup plus puissant que tous les satellites commerciaux ac-

tuels, si bien qu'il suffit d'un équipement portatif pour l'utiliser.

Evidemment, le droit d'utiliser ce satellite dépend en premier lieu du gouvernement canadien mais le gouvernement du Québec a obtenu que la coordination des expériences en territoire québécois soit assurée par le Service de développement des médias de la Direction générale des télécommunications du ministère des Communications de la province.

Il y a déjà plusieurs années que l'université du Québec utilise intensivement les moyens de communication les plus modernes pour améliorer les relations en-

tre ses constituantes réparties aux quatre coins de la province.

Les expériences en cours devraient permettre par exemple de vérifier la possibilité d'utiliser le satellite pour dresser des cartes du mouvement des vagues sur l'océan. De telles cartes seraient à peu près l'équivalent des cartes météorologiques pour les avions.

On tentera aussi une expérience de télé-microscopie électronique: un groupe de chercheurs isolés pourra envoyer des images microscopiques à un laboratoire spécialisé capable d'effectuer une analyse plus poussée.

Teach-in demain à l'Hôtel des sinistrés

Un teach-in d'une journée sera organisé demain à l'Hôtel des sinistrés de Montréal, 2237 rue Fullum, pour sensibiliser les citoyens aux problèmes du logement à Montréal.

Deux films, *La ville est-elle habitable?* de l'ONF et *Ainsi na la ville*, seront présentés de 9 h 30 à 11 h, et trois autres de la série *Urbanose* seront projetés durant l'après-midi, de 13 h 30 à 17 h 30. Ils seront suivis de périodes de discussion avec des représentants de l'aide aux sinistrés et certains spécialistes, dont un représentant de l'Office municipal d'habitation et le professeur Louis Prettée, de l'École d'architecture de l'Université de

Montréal.

Entre-temps, M. Jean Pilon, le responsable de l'Hôtel des sinistrés qui abrite maintenant 31 familles dans deux écoles du centre-sud, s'en est une fois de plus pris à "l'incompétence" des fonctionnaires de l'Office municipal d'habitation qui a créé, il y a un mois, une banque de logements pour dépanner les sinistrés, ainsi qu'à "l'irresponsabilité" du Service de bien-être social qui a offert à deux reprises aux sinistrés des "maisons barricadées et des nids à coquerelles".

Les leaders du mouvement des "sinistrés olympiques" expliquent également, dans un communiqué, que le travailleur

social dont le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain avait proposé les services pour la période du 22 juillet au 7 août, avait pour tâche d'inspecter les logis de la banque de logements, de vérifier s'ils répondaient aux normes du code du logement et d'accompagner les familles visiteuses pour les aider à faire respecter leurs droits.

M. Jean Pilon dit également regretter que le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, accepte sans discussion "les balivernes de fonctionnaires qui ne savent pas faire la différence entre une maison barricadée et un logis habitable".

Un télégramme daté du 16 juillet en-

Le deux millionième visiteur à TdH

Terre des Hommes a connu mercredi sa plus forte affluente de visiteurs pour une journée de semaine depuis le début de la saison, enregistrant 49,593 personnes aux tourniquets. Une foule cosmopolite se baladait sur le site et, même si les touristes américains formaient la plus grande partie du contingent de visiteurs, on remarquait également beaucoup d'Européens parlant à peu près toutes les langues.

DESIGNER D'INTERIEURS
YVON VALLÉE Décorateur-Ensemblier Designer d'intérieurs 336-5877 Intérieurs Vallée Inc. 1100, St-Amour, St-Laurent Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande
ARCHITECTES
DAVID, BOULVA CLEVE ARCHITECTES 1253 ave McGill College Suite 800 MONTREAL - 866-9854
Les architectes LONGPRE MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART 842-1401 Montreal Ottawa

DECORATEURS ENSEMBLIERS
MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET DECORATEURS-ENSEMBLIERS DESIGNERS D'INTERIEURS 878-3846 266 est, St-Paul, Vieux Montréal
A. DADOUN Art et architecture d'intérieur Décorateur-ensemblier Créations exclusives LE HOME D'AUJOURD'HUI 842-8679
Quand vos idées ressemblent aux nôtres...
CHATEAU d'aujourd'hui construisant ou nage 382-4710

		<p>La compagnie Canadian Direct Marketing Consultants Group Limited, avec l'autorisation du Comité organisateur des Jeux olympiques 1976 est fière de présenter le souvenir olympique qui sera sans doute le plus prestigieux et le plus spécial de tous.</p> <p>La magnifique sculpture du stade olympique en argent sterling / un kilo</p> <p>Ce souvenir extraordinaire se vendra à l'échelle internationale, au nombre limité de 351 exemplaires exclusifs. Par conséquent, seuls 351 collectionneurs judiciaires auront le prestigieux honneur de posséder une de ces sculptures remarquables.</p> <p>Les Canadiens sont en train de se rendre compte que ces vagues projets du passé sont devenus réalité historique, alors que les meilleurs athlètes de tout le monde se réunissent pour concourir dans un esprit de camaraderie, pour la gloire du sport et l'honneur de leur pays.</p> <p>L'imposant stade olympique conçu par l'architecte-conseil Roger Taillibert est sans aucun doute le symbole le plus expressif de cette XXIe Olympiade, où se déroulent toute une série</p>	<p>d'événements exceptionnels et de réussites sportives passionnantes. Ainsi, cette réplique du magnifique stade olympique en métal précieux semble être tout à fait appropriée pour représenter le souvenir le plus prestigieux des Jeux olympiques 1976.</p> <p>Originaire de Milan, le sculpteur italien de renommée mondiale, Fratelli Caccione, a créé ce souvenir historique d'après les plans architecturaux exacts conçus par Roger Taillibert. La compagnie Canadian Direct Marketing Consultants Group Limited a commandé ce souvenir avec l'autorisation du Comité organisateur des Jeux olympiques 1976. Ce chef-d'oeuvre extraordinaire d'exécution parfaite en argent sterling massif 925 repose sur un socle de marbre de 8" x 10" x 2", mesure 10" de longueur, 5" de largeur et 4" de hauteur et pèse 1 kilo. Présentées sous étui de cuir élégant, ces sculptures sont munies d'un certificat d'authenticité numéroté.</p> <p>Cette magnifique sculpture a d'autant plus de valeur qu'il ne s'en fabriquera jamais plus de 351 exemplaires.</p> <p>Vous pouvez encore faire partie du petit groupe des collectionneurs fortunés qui pourront acquérir ce souvenir, l'un des plus rares et des plus précieux, de cet événement vraiment sensationnel... à condition de le faire sans tarder. Voulez-vous faire partie de ce groupe de collectionneurs des plus privilégiés qui posséderont</p>	<p>le plus prestigieux souvenir exclusif des Olympiques? Il vous faut dès maintenant souscrire à l'achat d'une des 351 sculptures. Elles sont offertes pour la somme de \$2,000 chacune et seront vendues aux 351 premiers acheteurs. On obtiendra des renseignements supplémentaires en s'adressant à:</p> <p>Canadian Direct Marketing Consultants Group Limited, 11475, chemin Côte de Liesse, Suite 100, Dorval, Québec H9P 1B3 Tel.: (514) 636-6070</p>
---	---	--	---	--

EN MONTRE CHEZ
HENRY BIRKS ET SONS.
rue Ste-Catherine à Montréal
jusqu'au 17 août 1976

des idées

des événements

des hommes

Un nouveau pas vers la centralisation ?

Les implications dangereuses de la décision de la Cour suprême sur la constitutionnalité de la Loi anti-inflation

La décision majoritaire de la Cour suprême du Canada du 12 juillet 1976, entérinant le droit unilatéral du gouvernement fédéral de s'approprier des pouvoirs provinciaux lorsqu'il estime qu'il y a urgence ou qu'une telle appropriation est jugée nécessaire pour "assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada", ouvre la voie toute grande à une centralisation encore plus accrue des pouvoirs en faveur du gouvernement fédéral. Cette décision est capitale et fondamentale parce qu'elle vient enlever toute illusion à ceux qui auraient pu encore croire que le Québec, avec son gouvernement provincial, pouvait jouir de pouvoirs exclusifs et garantis dans le cadre de la constitution canadienne pour assurer le développement harmonieux de sa société et de ses ressources.

La décision de la Cour suprême établit en effet le précédent qu'il n'est pas nécessaire qu'une crise existe vraiment pour que le gouvernement fédéral suspende les droits des provinces et s'approprie leurs pouvoirs; il lui suffit de déclarer qu'il pense qu'une telle crise existe, ou encore plus simplement qu'il est préoccupé par des problèmes dont la solution lui apparaît urgente pour "assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada". Or, dans le domaine économique, presque tous les problèmes que l'on rencontre, y compris ceux qui relèvent des juridictions exclusives des provinces, comportent inévitablement des coûts élevés que le gouvernement fédéral pourrait dorénavant enrayer en déclarant agir pour "la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada" et en suspendant unilatéralement les droits des provinces. Les arrêts de travail et les lock-outs à la suite de conflits dans les relations ouvrières, les efforts déployés par des entreprises pour fixer les prix et contrôler les marchés, les problèmes reliés à l'environnement et les besoins accrus en sources énergétiques, le niveau insuffisant de transformation des ressources naturelles, la plus ou moins grande contribution du système d'éducation à la croissance économique, etc., posent tous de temps à autre et à des degrés divers des difficultés plus ou moins grandes qu'il appartient en priorité aux gouvernements provinciaux, selon le British North America Act, de solutionner. L'article 92 du BNA Act garantit en effet aux gouvernements provinciaux des pouvoirs exclusifs dans les domaines de "la propriété et des droits civils", desquels relèvent les prix, les relations ouvrières, les salaires et les contrats en général. L'article 93 accorde aux législatures provinciales des pouvoirs similaires dans le domaine de l'éducation. De même, l'article 109 établit la juridiction des provinces sur leurs ressources naturelles.

La décision de la Cour suprême équivaut cependant à concéder au gouvernement fédéral le pouvoir de modifier unilatéralement la constitution canadienne et de s'approprier des pouvoirs garantis aux provinces pourvu qu'il invoque pour ce faire l'urgence passe-tout de "l'urgence appréhendée", sans que le gouvernement fédéral ne soit jamais obligé d'en démontrer le bien-fondé puisque l'intervention fédérale vise précisément à prévenir la dite situation, et que, selon les termes mêmes du juge en chef, il n'appartient pas à la Cour suprême de statuer sur "le bien-fondé, l'opportunité ou les chances de réussite d'une politique incorporée dans une législation". C'est la raison pour laquelle la décision de la Cour suprême équivaut à concéder au gouvernement fédéral le pouvoir d'interpréter et de modifier la constitution canadienne à sa guise, et se trouve, par conséquent, à ouvrir toutes grandes les portes aux abus et à la centralisation.

Une décision spacieuse et contradictoire

Dans la présentation de sa législation pour contrôler les prix, les salaires, les bé-

propos d'actualité

Ce ne sont pas les faiblesses du système de prestation des soins qui influent de façon significative sur la morbidité et la mortalité au Canada. Ce sont plutôt nos habitudes de vie et notre milieu physique et social, qui réagissent avec les réalités biologiques de l'apport génétique et du vieillissement. Cette découverte a entraîné une nouvelle orientation de notre politique sanitaire. Les effets sociaux de cette orientation sont extrêmement importants.

Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, devant l'Association canadienne de l'industrie du médicament, le 10 mai 1976.

néfices et les dividendes, ce qui en passant n'est pas du tout synonyme de contrôle de l'inflation, le gouvernement fédéral n'avait même pas invoqué explicitement l'argument de l'urgence pour s'approprier les pouvoirs des provinces en matière de contrats, de propriétés et de droits civils. Il avait plutôt choisi de justifier la loi C-73 à partir d'une autre argument passe-tout, celui qui repose sur la théorie des dimensions dites "nationales". Permettre au gouvernement de sus-

caux que le gouvernement fédéral condescendait dans l'opinion de la Cour suprême, à lui concéder.

La prééminence du gouvernement américain en matière économique et l'éclipse des gouvernements des États remonte à une décision semblable de la Cour suprême des États-Unis. (Jugement du Juge en chef Marshall de la Cour suprême des États-Unis en 1819) qui interprète le pouvoir de réglementer le commerce dans le sens que les particuliers et

cophones et du Québec sont mis aussi fondamentalement en question pour des décennies à venir, il devient éminemment nécessaire que les hommes et les femmes de pensée au Québec prennent carrément position et que le gouvernement actuel mette en sourdine son opportunisme politique pour dénoncer la philosophie du "melting pot" multiculturel à l'américaine que les actions du gouvernement fédéral et les décisions de la Cour suprême visent à imposer aux francophones du Canada. Ce ne sont pas quelques mots, tenant lieu de "garanties culturelles" et ajoutés ici et

là dans un British North America Act rapatrié dans les coffrets d'Ottawa, qui enlèveront les forces énormes qui tendent à faire graduellement des francophones des immigrants dans leur propre pays. A des forces hostiles énormes, il est nécessaire et urgent d'imposer une concentration équivalente de pouvoirs à Québec. C'est la seule issue logique et rationnelle pour tous ceux qui ne sont pas ouvertement ou secrètement de connivence avec les visées des constructeurs de l'empire "pan-canadien" calqué sur le modèle américain.

Si le peuple du Québec ne se ressaisit pas à temps et si les élites qui ne sont pas encore inféodées par l'attraction du gouvernement fédéral ne réagissent pas avec vigueur contre le cadre constitutionnel et politique dans lequel on veut enfermer le Québec, les historiens de l'avenir pardonneront sans doute la faiblesse d'un tel peuple mais seront à coup sûr très sévères à l'endroit d'élites qui n'auront pas eu la perspicacité et le courage de mettre en garde la population contre ce qui se tramait. Elles auront en effet manqué à leurs responsabilités et à leur devoir.

par

RODRIGUE TREMBLAY

■ Économiste et directeur du Département de Sciences économiques à l'université de Montréal, Rodrigue Tremblay a joué un rôle actif dans la préparation du mémoire très fouillé que le Congrès du Travail du Canada soumettait récemment à la Cour suprême du Canada dans le référé portant sur la constitutionnalité de la Loi anti-inflation. Aussi partageait-il les objections juridiques et économiques que le CTC a-t-il fait valoir devant le plus haut tribunal du pays à l'encontre de la loi. M. Tremblay a été déçu en conséquence de la décision de la Cour suprême qui a confirmé par un vote de sept contre deux la validité de la loi. Mais il a surtout été inquiet par les implications que comporte pour l'avenir le jugement de la Cour suprême.

prendre unilatéralement la constitution parce que l'inflation avait soudainement et supposément atteint des dimensions "nationales" (explication jugée irrecevable par une faible majorité de cinq juges sur neuf) équivalait à concéder au gouvernement fédéral un pouvoir tellement exorbitant en faisant une risée du partage des compétences prévu par la constitution, que le Juge en chef, dans ses notes auxquelles souscrivent trois autres juges, se croit obligé d'entreprendre lui-même la démonstration que l'inflation avait atteint au Canada en 1975, pour l'ensemble de l'économie (et non pas seulement dans les secteurs publics et para-publics) un niveau de crise, rejetant ainsi d'autorité l'opinion de la très grande majorité des économistes canadiens. Mais puisque la Cour suprême reconnaît qu'il n'est même pas nécessaire que le gouvernement fédéral fasse la démonstration de l'urgence appréhendée qui l'amène à suspendre la constitution et que l'application des mesures supposément "urgentes" peut être prolongé sur un seul vote du Parlement, nous abouissons ainsi à une décision contradictoire et spacieuse de la part de la Cour suprême. On prétend refuser la loi C-73 pour des raisons de dimensions nationales, mais on l'accepte pour des motifs d'urgence appréhendée, tout en déclarant d'autre part que le gouvernement fédéral n'a pas de toute façon à établir si une telle urgence existait ou pas.

Ce raisonnement circulaire et captieux est un tour de force qui démontre bien combien forte est la propension de la Cour suprême à renforcer la centralisation au Canada au profit du gouvernement fédéral. En faisant reposer une décision aussi capitale sur un jeu de mots sans suite logique, la Cour suprême confirme qu'elle souscrit manifestement à la prétention du gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario selon lesquels la différence entre la théorie des dimensions nationales et la théorie de l'urgence ne tient qu'à une question de sémantique. Il suffit en effet au gouvernement fédéral, pour déposer les provinces de leurs droits, d'invoquer devant la Cour l'un ou l'autre argument, selon les cas, ce que fera au besoin la Cour pour lui, et la Cour lui manifesterà sa complaisance en lui donnant le bénéfice du doute.

L'idéologie du "melting pot" transposée au Canada

La décision de la Cour suprême, surtout dans l'interprétation qu'en fournit le Juge en chef, va encore plus loin car elle transpose au Canada l'interprétation américaine du fédéralisme unitaire en laissant sous-entendre que le gouvernement central jouit d'un pouvoir d'intervention illimité en matière économique. Or, comme aujourd'hui virtuellement toutes les activités courantes ont une incidence économique, aussi bien dire que le gouvernement fédéral devient le seul gouvernement qui formule des politiques importantes tandis que les gouvernements provinciaux deviennent autant de "coquilles vides" dont le rôle principal est ramené à celui de mettre en oeuvre les politiques du gouvernement central. Ce fut d'ailleurs l'attitude du gouvernement québécois devant la loi C-73; il en a transposé telles quelles les directives, sans les modifier, dans les quelques secteurs lo-

les entreprises étaient soumis à la pléthore des lois et réglementations fédérales dès qu'il y avait échange d'un produit ou d'un service avec des entités d'un autre Etat ou d'un autre pays. Transposé au Canada, ceci signifierait par exemple que l'Hydro-Québec tomberait sous la juridiction fédérale puisqu'elle vend de l'électricité en Ontario et aux États-Unis.

Or dans son élaboration de la décision de la Cour suprême, le Juge en chef laisse clairement voir que telle est bien l'étendue de la discrétion qu'il concède au gouvernement fédéral en tout ce qui se rapporte aux politiques économiques. Il va même jusqu'à souligner explicitement que le gouvernement fédéral aurait pu, et peut-être dû invoquer les prérogatives que lui accordent les sous-paragraphe de l'article 91 en matière de commerce pour justifier son intrusion dans les domaines que la constitution réserve formellement aux provinces. On a même l'impression qu'il reproche au gouvernement fédéral de ne pas avoir osé le faire puisqu'il estime "qu'en ce qui concerne un certain nombre de producteurs... le pouvoir législatif fédéral n'a pas besoin pour être exercé de l'existence de circonstances exceptionnelles pour mettre en branle une politique de lutte à l'inflation".

Que le gouvernement fédéral se tienne pour dit. La prochaine fois qu'il voudra s'arroger des prérogatives qui appartiennent de droit aux provinces, il n'aura pas à trouver une justification dans un quelconque "intérêt national" ou dans un quelconque "urgence appréhendée"; il lui suffira d'invoquer la prééminence de l'article 91 sur les autres articles de la constitution et de se faire confirmer comme seul et unique responsable de la gestion des activités économiques. Tout laisse présager qu'une majorité des membres de la Cour suprême du Canada, le Juge en chef en tête, lui manifesteront alors une bienveillante attention.

Un danger pour le Québec

C'est là qu'en est rendue au Canada l'idée que se fait la Cour suprême de son rôle de surveillance du partage des pouvoirs législatifs entre les divers paliers de gouvernement. Cette attitude jette un éclairage nouveau sur toute la question du rapatriement du British North America Act. Bien équipé d'une Cour suprême dont les membres lui sont redevables de leur nomination, le gouvernement fédéral veut avec une précipitation toute suspecte éviter que subsiste une instance indépendante, en l'occurrence le Conseil Privé de Londres, qui puisse ralentir sa volonté de s'assujettir les principales prérogatives que les provinces crurent se réserver en signant ce traité international en 1867. Le Canada anglais, par la voix de son gouvernement fédéral, agit comme s'il voulait se faire léguer une fois pour toutes le Québec par la "mère patrie" pour pouvoir mieux justifier sa prétention que le Canada est un pays unitaire et non pas une fédération d'États qui se sont librement associés en 1867 par un traité international, dont la Grande-Bretagne est garante. Le geste est trop peu subtil et le dessein politique trop évident pour que la population du Québec et son gouvernement tombent dans un tel panneau.

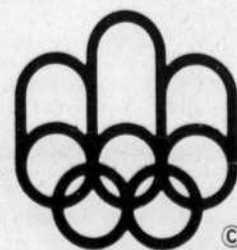
Quand les intérêts supérieurs des fran-

OUI, VOUS POUVEZ ACHETER DES BILLETS. OUI, VOUS POUVEZ GAGNER UN MILLION COMPTANT, NON IMPOSABLE, À LOTERIE OLYMPIQUE CANADA, LE 29 AOÛT 1976.

\$1 MILLION
6 GRANDS PRIX DE \$1 MILLION CHACUN

Six numéros distincts détermineront six billets gagnants de \$1 million chacun. En tout, 42 grands prix: 6 de \$1 million chacun; 3 de \$1/2 million; 3 de \$200,000; 12 de \$100,000; 6 de \$50,000; 12 de \$25,000. Quelque 105,000 gagnants se partageront plus de \$29 millions en prix, au total.

BILLETS EN VENTE DANS LES BANQUES ET CHEZ TOUS LES DÉTAILLANTS AUTORISÉS. ACHETEZ VITE LES VÔTRES!



Loterie Olympique Canada



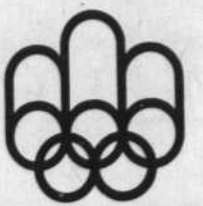
Jeux de la XXIe Olympiade Montréal 1976

Programme Arts et Culture

30 juillet

Heure	Activité	Endroit	Description
10h00	Mime	Théâtre de Quat Sous	Théâtre national de Mime du Québec
14h00	Marionnettes	Théâtre du Rideau Vert	"Le Chapeau magique"
14h00	Théâtre pour enfants	Théâtre du Nouveau Monde	"Le Théâtre des Passants" "Les Ballons enchantés"
15h00	Théâtre pour enfants	Théâtre du Rideau Vert	"François et l'Oiseau du Brésil"
20h00	Théâtre	Théâtre du Rideau Vert	"Evangéline Deusse"
20h00	Théâtre	Centaur II	Centaur Theatre Company
20h30	Danse	Centaur I	Danse II
20h30	Danse	Expo-Théâtre	Les Grands Ballets canadiens
20h30	Variétés	Place des Arts	Gino Vanelli
		Salle Wilfrid-Pelletier	
20h30	Opérette	Place des Arts	Orchestre symphonique de Québec
		Théâtre Maisonneuve	"La Veuve joyeuse"
20h30	Théâtre	Place des Arts	La Compagnie des Deux Chaises
		Théâtre Port-Royal	"Les Hauts et les Bas d'la vie d'une Diva" "Sarah Ménard par eux-mêmes"
20h30	Théâtre	Théâtre du Nouveau Monde	"L'Ouvre-Boîte"
20h30	Mime	Théâtre de Quat Sous	Théâtre national de Mime du Québec
21h00	Musique	Evêché, Hôtel Nelson	Madrigal, Anne Joyal

Les Jeux de la XXIe Olympiade



Szewinska et Juantorena entrent dans la légende des Olympiques

par François Lemenu

La Polonaise Irena Szewinska et le Cubain Alberto Juantorena sont entrés hier dans la légende des Jeux olympiques. Athlète la plus titrée au monde, "Pani Irena" (Madame Irene) comme l'appellent affectueusement ses compatriotes, a ajouté à son éloquent palmarès en améliorant le record mondial du 400 mètres qu'elle a remporté, souveraine, en 49.26 secondes devant les Est-allemandes Christina Brehmer et Ellen Streidt. Alberto Juantorena a pour sa part créé un précédent en devenant le premier coureur à truster les titres des 400 et 800 mètres au cours des mêmes Jeux olympiques. Quatre fois par le passé un même athlète a réussi le double sur 800 et 1.500 mètres, le dernier en date étant le Néozélandais Peter Snell à Rome en 1960. Mais jamais un homme n'avait-il pu inscrire son nom sur les deux distances que le Cubain a dominées complètement. Hier, Juantorena, doué d'une résis-

tance et d'une force d'accélération peu communes, a répondu avec éloquence au sprint de l'Américain Fred Newhouse, qui a concédé la victoire dans les derniers quatre-vingts mètres. Newhouse et son compatriote Herman Frazier, médaille d'argent, ont été en effet incapables de suivre et encore moins d'accélérer le rythme infernal imposé par Juantorena. Celui-ci n'a pu cependant battre le record de l'Américain Lee Evans qui, à Mexico, dans des conditions idéales, rappelés-le, avait enregistré un chrono sur 43.81 secondes.

Juantorena a néanmoins taillé une nouvelle brèche dans la forteresse américaine qui, depuis l'ouverture des Jeux, ne parvient pas à repousser les assauts répétés des petits pays, notamment ceux de la République démocratique allemande et des nations antillaises.

Le trinitéen Hasely Crawford a donné le ton dans les sprints en remportant le 100m. Sa victoire fut ensuite imitée par le Jamaïcain Don Quarrie sur 200m. Et pour

ajouter l'insulte à l'injure, l'athlétique Cubain, aux ondulations musclées mais harmonieuses, a retiré aux Américains un titre qu'ils monopolisaient depuis 1936.

L'étudiant en économie a dédié sa seconde victoire au peuple cubain, comme il l'avait fait après son triomphe sur 800m. D'un ton neutre, il a à nouveau exalté les principes du socialisme, rappelant en outre que sa victoire est d'abord celle de tout un peuple, qui travaille pour la révolution.

Entraîné par un Polonais, Juantorena envisage de participer aux Jeux olympiques de Moscou, "la patrie de Lenine". Il ignore toutefois dans quelles épreuves il sera engagé "car dans quatre ans j'aurai 29 ans et mes possibilités physiques se sont nécessairement différentes de ce qu'elles sont présentement", a-t-il expliqué.

Mais quelle que soit sa décision, Alberto Juantorena aura marqué les Jeux de Montréal par un exploit qui passera les frontières du temps.

Si les réponses de Juantorena ont mis en relief la dynamique sociale et politique de Cuba, Irena Szewinska a tenu le discours d'une mère de famille, heureuse d'avoir remporté la victoire pour son fils, âgé de six ans.

"Je suis contente d'avoir gagné, mais je suis surtout heureuse pour mon fils, qui me regardait à la télévision", a dit cette grande athlète, dont la première participation aux Jeux olympiques remonte à Tokyo en 1964 alors qu'elle n'avait que 18 ans.

Depuis, elle n'a cessé d'accumuler les titres et les médailles. Svelte, féline, le sourire timide, les yeux pétillants, Irena Szewinska est l'exemple même de l'assiduité, de la ténacité, de la persévérance. Elle a même avoué hier qu'elle aimait l'entraînement avec sa rigueur et ses exigences.

Szewinska est entrée dans l'histoire de l'athlétisme à plus d'un titre. Mais qu'il suffise de rappeler qu'elle a été la première femme à faire tomber la barrière des 50 secondes au 400m et, aujourd'hui, elle compte sept médailles olympiques dont trois du plus précieux métal.

Irena Szewinska, d'embellie la meilleure athlète de sa génération, croit que sa carrière internationale prendra fin d'ici un an ou deux et elle ne pense pas participer une cinquième fois aux Jeux olympiques. L'avenir seul nous dira cependant si elle sera au rendez-vous dans quatre ans.

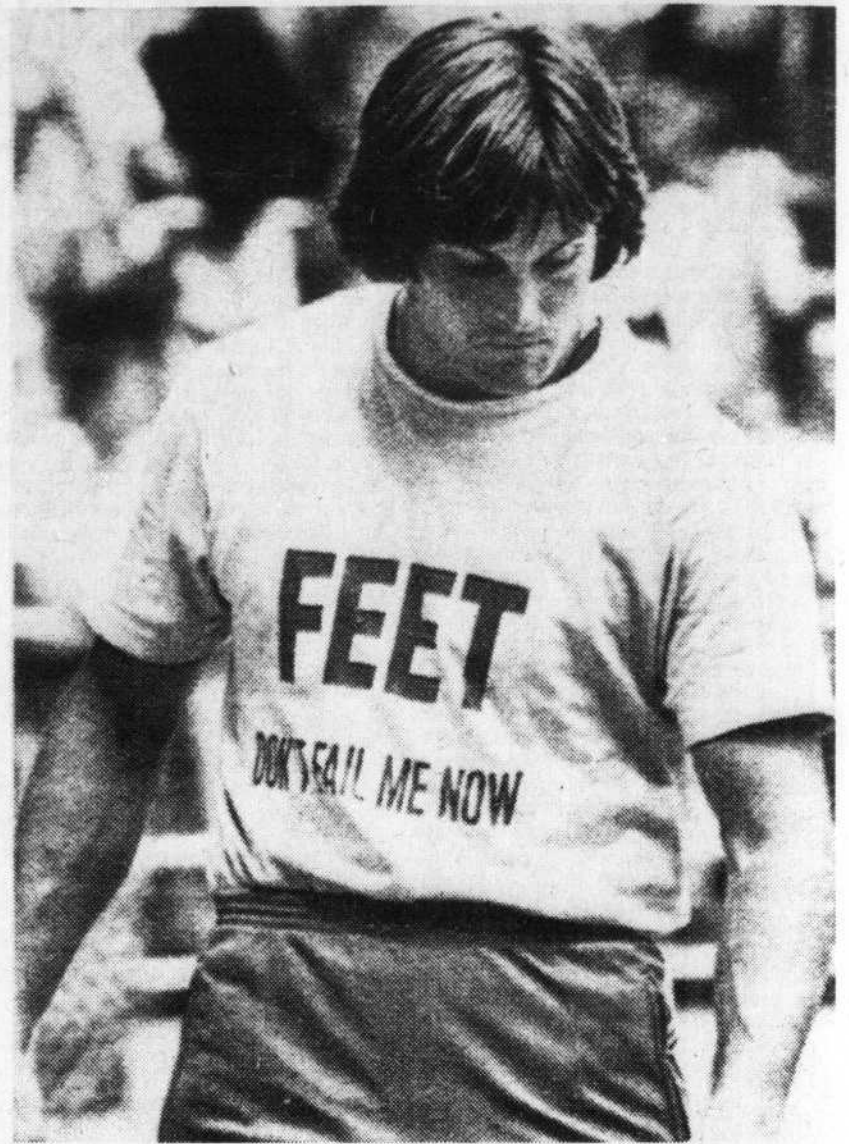
Mais si jamais elle ne se rendait pas à Moscou, on s'en voudrait de ne pas avoir salué cette grande dame de l'athlétisme, en lui tirant notre révérence.

Trois autres titres ont par ailleurs été décernés hier en athlétisme. L'Américain Arnie Robinson a remporté le concours du saut en longueur avec un bond de 8m35, ce qui demeure cependant très loin du record de 8m90 établi par Bob Beamon à Mexico en 1968. Robinson a devancé son compatriote Randy Williams et l'Est-allemand Frank Wartenberg.

L'Est-allemande Johanna Schaller a d'autre part enlevé la médaille d'or au 100m haies devant les Soviétiques Tatiana Anisimova et Natalia Lebedeva.

Enfin l'Est-allemande Evelyn Schlaak a mérité la médaille d'or au lancer du disque avec un jet de 69m00, un nouveau record olympique. La Bulgare Maria Vergova et l'Est-allemande Gabriele Hinzmann ont remporté les médailles d'argent et de bronze respectivement.

La médaille d'argent avait d'abord été octroyée à la Soviétique Faina Melnik, recordwoman de la spécialité. Mais le jury du concours a décidé de lui refuser son cinquième essai qui lui avait permis d'obtenir en théorie la seconde place. Le jury a estimé que la Soviétique avait interrompu à trois reprises son élan au cours de ce cinquième essai devant être compté comme nul. Faina Melnik est ainsi passée de la deuxième à la quatrième place.



Les pieds du décathlonien américain Bruce Jenner semblent avoir compris le message et n'ont pas lâché leur maître dans les cinq premières épreuves hier. Jenner occupe le troisième rang certes derrière son grand rival Avilov, mais les disciplines restantes sont parmi ses meilleures et un nouveau record du monde semble à sa portée. (Téléphoto CP)

Le record mondial du décathlon à la portée de l'Américain Jenner

L'Allemand de l'Ouest Guido Kratschmer a pris la tête du décathlon à l'issue des cinq épreuves de la première journée avec 4.333 points, devant le Soviétique Nikolai Avilov mais celui-ci est en passe de battre son propre record du monde (8.524).

Tant Kratschmer que Jenner sont en très nette progression par rapport à leur total des cinq premières épreuves de leur meilleur décathlon de l'année. Avilov en revanche accuse un léger retard — 30 points — sur son décathlon du record d'Europe.

Jenner étant de loin le plus fort sur les cinq épreuves de la seconde journée, il est en position de favori pour le titre olympique. Il lui suffira simplement d'égaliser ou même de rester légèrement en dessous de ses meilleures performances, de la saison pour battre aussi son record du monde.

Ainsi 35 points seulement séparent les trois premiers après cinq épreuves (100m., poids, hauteur, longueur et 400 m.). L'Allemand de l'Ouest Guido Kratschmer est en tête mais le Soviétique Nikolai Avilov, champion olympique à Munich, n'a que 18 points de retard. Avilov avait mal débuté alors que l'Allemand de l'Ouest était déjà en tête après la première épreuve. Mais le Soviétique s'est bien repris ensuite.

L'Américain Bruce Jenner, recordman du monde, est troisième à 17 points d'Avilov. Comme ce dernier, il a fini très fort la journée après un médiocre début.

Dans l'absolu, Jenner 26 ans et demi est le favori, mais son record du monde comporte trois épreuves chronométrées à la main (100 m, 110 haies et 400), ce qui est un net avantage pour l'athlète, alors que de son record d'Europe Avilov, 28 ans, a été chronométré dans ces mêmes courses électrochronométrées.

Avec chronométrage électronique, Jenner est créditée d'une meilleure performance de 8,444 points, soit à dix points du record d'Europe du Soviétique, qui, cette saison, a mis à son actif un total de 8,335 points.

Lors de la première journée, Jenner n'a fait qu'à 100m une performance inférieure à celle réussie lors de son record du monde (10.94 contre 10.7). Par contre, il a amélioré ses performances en longueur (7,22 m contre 7,17 m) au poids (14,81 m — 14,36) en hauteur (2,14 m — 2,12) et au 400 m (47,51 — 48,7).

Avilov, pour sa part, a fait moins bien que lors de son record au 100 m (11,23 — 11,00), en longueur (7,52 m — 7,68 m), mais mieux au poids (14,81 m — 14,36), en hauteur (2,14 m — 2,12) et au 400 m (48,16 — 48,50).

Au cours de la deuxième journée, Avilov devrait devancer Jenner au 110 m haies (14,31 contre 14,6). Par contre, l'Américain devrait s'imposer au disque (50,00 m contre 46,98), à la perche (4,70 m — 4,55), au javelot (65,50m — 61,66) et au 1.500 m (4,16.6 — 4,22.8). La lutte sera donc serrée avec un avantage à Bruce Jenner.

Volleyball

L'URSS et la Pologne s'affronteront ce soir pour le titre masculin de volleyball. Les deux pays invaincus dans le tournoi ont disposé hier soir de Cuba et du Japon. Ce dernier avait obtenu la médaille d'or à Munich.

Chez les dames, Japonaises et Soviétiques s'affronteront en finale. Le Japon a battu la Corée du Sud en trois sets et l'URSS a disposé de la Hongrie sur le même score.



La femme la plus rapide du monde, la Polonaise Irena Szewinska, a ajouté une autre médaille d'or à son déjà prestigieux palmarès. Le président du CIO, Lord Killanin, n'a pas manqué de la féliciter pour sa superbe victoire sur 400 mètres et son nouveau record du monde en 49.29 secondes. (Téléphoto CP)

Hill et Craig en finale du 1500m

Deux Canadiens sont sorties de l'anonymat hier aux épreuves sur piste. Paul Craig de Toronto et Dave Hill de Trois-Rivières ont en effet assuré leur présence en finale du 1.500 mètres qui sera disputée aujourd'hui.

Dave Hill s'est classé troisième dans sa série en un temps de 3:41.24, un record personnel, tandis que Paul Craig, bien que quatrième de sa vague, a abaissé les records canadien et du Commonwealth en 3:38.00.

Les trois premiers de chacune des cinq

séries se sont qualifiés pour la finale ainsi que les trois perdants ayant enregistré les meilleurs temps.

Au concours du lancer du disque, remporté par Evelin Schlaak de la RDA, les Canadiennes Jane Haist et Lucette Moreau ont terminé aux 11ème et 13ème rangs respectivement avec des jets de 59m74 et 55m88.

Enfin, les dirigeants de l'Association canadienne d'athlétisme ont été bouleversés par la décision du jury d'appeler de la Fédération internationale d'athlétisme,

qui a décidé d'éliminer Grant McLaren de la finale du 5.000 mètres.

McLaren avait subi l'élimination en série mercredi, à la suite d'un accrochage avec le Belge Willy Polleunis et l'Allemand de l'Ouest Klaus Hildenbrand. Mais après que l'ACA eut logé un prêt, les juges ont décidé de disqualifier les deux Européens et d'installer McLaren en finale.

Polleunis et Hildenbrand sont toutefois allés en appel et les juges ont renversé la première décision en leur faveur. Les Canadiens sont de nouveau allés en appel, hier, mais sans succès.

Hockey

Le Canada a mis un terme à sa première aventure olympique au hockey sur gazon en s'inclinant 3-2 face à la Belgique, hier soir. Cette défaite relègue le Canada au 10e rang, devant l'Argentine, le seul pays que les Canadiens sont parvenus à vaincre dans ce tournoi qui mettrait 11 pays en lice. La Belgique se classe au 9e rang.

L'Inde, sept fois champions du monde et olympique a été battue 3-2 par l'Allemagne de l'Ouest, hier, en match de classement olympique. Elle terminera donc septième du tournoi. C'était la quatrième défaite de l'Inde aux Jeux de Montréal.

Rappelons que l'Inde, l'Allemagne, l'Espagne et la Malaisie, battue 2-1 hier par l'Espagne se disputaient les places 5 à 8 du tournoi, et que l'Australie et la Nouvelle-Zélande se rencontrent aujourd'hui pour la médaille d'or. D'autre part, le Pakistan et la Hollande seront aux prises cet après-midi pour la médaille de bronze.

Tir à l'Arc

Les archers américains ont consolidé leur emprise sur la compétition olympique de tir à l'arc, hier, alors que Darrell Pace et Luann Ryan ont augmenté leur avance en tête du classement. Pace, le champion du monde, a creusé le fossé chez les hommes, avec une nouvelle avance de 51 points, au lieu de 34. Mlle Ryan a ajouté 33 points à son avance chez les dames, pour un total global de 1.843. Il semble, à quelques heures de la fin du tournoi, que les deux Américains remporteront les médailles d'or.

Un autre Américain, Richard McKinney, est retombé en quatrième position, après avoir détenu la seconde. Pace a établi un record olympique avec un total de 634 points à la cible à 70 mètres, éclipçant l'ancienne marque de 630 établie à Munich par l'Américain John Williams, qui avait alors remporté la médaille d'or.

La Soviétique Valentina Kovpan est grimpée en deuxième position, après être partie de la septième, en établissant un record du monde féminin. Son score de 327 sur le simple à 60 mètres bat le record de la Polonaise Wiletojos de trois points. Quant à Lucille Lemay, de Boisbriand, elle occupe le septième rang avec 1.179 points. Wanda Allan, de Victoria, Colombie-Britannique, est 12e avec 1.714.

Chez les hommes, le Japonais Hiroshi Michinaga est deuxième avec 1.838 points après 216 flèches et l'Italien Carlo Ferrari est troisième avec 1.826. Le Canadien Dave Mann, de Vancouver, est le 13e avec 1.758 et Ted Gamble de Calgary est 16e avec 1.712.

les médailles

Athlétisme

- 400m masculin
 - Or — Alberto Juantorena (Cuba) 44.26
 - Argent — Fred Newhouse (Etats-Unis) 44.40
 - Bronze — Herman Frazier (Etats-Unis) 44.95
 - Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste.
 - Munich — Matthews (Etats-Unis) 44.66
 - Record olympique — Lee Evans (Etats-Unis) 43.86 — Mexico 1968
 - Record mondial — Evans (Etats-Unis) 43.86
- Saut en longueur masculin
 - Or — Arnie Robinson (Etats-Unis) 8.35m
 - Argent — Randy Williams (Etats-Unis) 8.11m
 - Bronze — Frank Wartenberg (Allemagne de l'Est) 8.02m
 - Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste.
 - Munich — Williams (Etats-Unis) 8.24m
 - Record olympique — Bob Beamon (Etats-Unis) 8.90m — Mexico 1968
 - Record mondial — Beamon (Etats-Unis) 8.90m
- 100m haies féminin
 - Or — Johanna Schaller (Allemagne de l'Est) 12.77
 - Argent — Tatiana Anisimova (URSS) 12.78
 - Bronze — Natalia Lebedeva (URSS) 12.80
 - Meilleure performance canadienne — Aucune finaliste.
 - Munich — Annetlie Erhardt (Allemagne de l'Est) 12.59
 - Record olympique — Erhardt (Allemagne de l'Est) 12.59 Munich 1972
 - Record mondial — Erhardt (Allemagne de l'Est) 12.59
- 400 m féminin
 - Or — Irena Szewinska (Pologne) 49.29 (Record mondial)
 - Argent — Christina Brehmer (Allemagne de l'Est) 50.51

- Bronze — Ellen Streidt (Allemagne de l'Est) 50.55
- Meilleure performance canadienne — Aucune finaliste.

Tableau cumulatif

(142 finales disputées)

	Or	Arg.	Br.
URSS	33	33	27
All. Est	32	21	20
USA	23	28	22
All. Ouest	10	7	12
Bulgarie	5	7	9
Japon	5	4	7
Pologne	5	3	7
Hongrie	4	1	6
Roumanie	3	6	9
GBR	3	4	5
Finlande	3	2	0
Suède	3	1	0
Italie	2	7	2
Tchécoslovaquie	2	2	3
Cuba	2	1	0
France	1	2	4
Yougoslavie	1	2	1
Jamaïque	1	1	0
Norvège	1	1	0
Danemark	1	0	2
Mexique	1	0	0
Trinité	1	0	0
Canada	0	3	6
Hollande	0	2	3
Belgique	0	2	0
Portugal	0	2	0
Suisse	0	1	2
Espagne	0	1	0
Australie	0	0	4
Autriche	0	0	1
Iran	0	0	1
Nlle-Zélande	0	0	1
Bésil	0	0	1
Corée du Sud	0	0	1
Thaïlande	0	0	1

- Munich — Zehrt (Allemagne de l'Est) 51.08
- Record olympique — Zehrt (Allemagne de l'Est) 51.08
- Record mondial — Szewinska (Pologne) 49.75

- Lancer du disque féminin
 - Or — Evelin Schlaak (Allemagne de l'Est) 69.00 m (Record olympique)
 - Argent — Maria Vergova (Bulgarie) 67.30m

- Bronze — Gabriele Minsmann (Allemagne de l'Est) 66.84m
- Meilleure performance canadienne — Jane Haist 11e rang en finale, avec 59.74 m
- Munich — Faina Melnik (URSS) 66.62 m
- Record olympique — Melnik (URSS) 66.62 m Munich 1972
- Record mondial — Melnik (URSS) 70.20 m

- Escrime
 - Epee par équipes
 - Or — Suède
 - Argent — Allemagne de l'Ouest
 - Bronze — Suisse
 - Le Canada ne participait pas au tournoi
 - Munich — Hongrie

- Judo
 - Catégorie mi-moyen poids mi-moyen
 - Or — Vladimir Nevzorov (URSS)
 - Argent — Kuji Kuramoto (Japon)
 - Bronze — Patrick Vial (France) et Marian Talaj (Pologne)
 - Aucun finaliste canadien
 - Munich — Mozura (Japon)

- Sports équestres
 - Dressage par équipe
 - Or — Allemagne de l'Ouest 5,155 points
 - Argent — Suisse 4,684 points
 - Bronze — États-Unis 4,647 points
 - Le Canada termine au 5e rang avec 4,538 points.
 - Munich — Union Soviétique.

Anjou QUÉBEC

La Boucherie Charcuterie française de Montréal
Depuis 23 ans
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"

En Primeur!
"LE FILET OLYMPIQUE '76"
(Création inédite)

Bœuf, Veau, Agneau frais de l'Ouest canadien
Cailles, Pintades, Faisans, Lapins, Volailles
Charcuterie fine exclusive

LIVRAISON à domicile: 272-4065 - 272-4066
807 est, Laurier, Métro: Station Laurier

Des Prix abordables Spéciaux chaque semaine

Les Jeux de la XXIe Olympiade



Stevenson aplatit Tate

Les boxeurs cubains continuent leur entreprise de démolition

Les Cubains poursuivent leur entreprise de démolition dans le tournoi olympique de boxe. L'homme qui rêvait de marcher sur les traces de Floyd Patterson et de Muhammad Ali a tenu 89 secondes devant le champion olympique des lourds, le Cubain Teofilo Stevenson.

Certains voyaient en John Tate un rival sérieux pour le Cubain. Après quelques jabs, Stevenson a lancé sa droite, un peu pour tâter le terrain, mais il n'en a pas fallu d'avantage pour envoyer l'Américain dans les cordes, et des cordes au tapis. Il était absolument hagard lorsque l'arbitre l'a compté out.

Ce combat était le plus attendu de la journée. Pour le Cubain, il n'a été qu'une simple formalité. Plus qu'un combat, et il deviendra le premier boxeur à conserver le titre olympique des lourds.

Les Cubains, qui avaient décroché trois titres olympiques à Munich, n'en sont pas restés là. Quatre d'entre eux ont accédé aux finales, et de la façon la plus convaincante.

Sixto Soria, l'une des révélations de ce tournoi, a de nouveau frappé fort. Soria, qui avait remporté ses deux premiers combats par k.o. a mis 58 secondes pour terrasser le Roumain Costica Dafinovic. L'entraîneur roumain a jeté l'éponge après que son poulain eût été au tapis à deux reprises sur des directs du droit fourdrants.

Le super-léger Andres Aldama, l'autre nouveau venu, n'a pas été plus tendre, tant s'en faut, à l'égard du Bulgare Vladimir Kolev: k.o. à la 1ère reprise. Kolev, un étudiant de vingt-deux ans, a dû quit-

ter le ring sur une civière, mais n'a apparemment subi aucune blessure permanente.

Le quatrième Cubain, le poids mouche Ramon Duvalon, l'a emporté à la suite de la disqualification de son adversaire, le Soviétique David Torosian, surnommé "le tigre d'Arménie". Ce dernier, le boxeur au style le plus étrange jamais vu dans un tournoi international, boxe sans garde, les bras pendants, les poings prêts à jaillir de loin, et tourne constamment autour de son adversaire. Demi-finaliste aux championnats du monde 1974 à La Havane, il a porté un coup bas au Cubain, au cours de la deuxième reprise. Duvalon s'est torturé de douleur, puis s'est couché de tout son long. L'arbitre l'a compté out, en dépit des protestations des officiels cubains, et bien que le détenteur du titre panaméricain se soit relevé à huit. Quelques secondes plus tard, l'arbitre annonçait que Torosian était disqualifié.

Quatre autres Cubains pouvaient encore se qualifier dans la soirée, mais il n'en va pas de même pour les Soviétiques qui, outre la disqualification de Torosian, ont perdu deux autres de leurs espoirs. Vasily Solomine, le champion du monde des légers, a été battu aux points par le Roumain Simion Cutov, qu'il avait battu pour le titre mondial à La Havane, et Viktor Sauchenko a été battu, également aux points, par le Polonais Jerzy Rybicki.

La défaite de Tate a été un nouvel échec sérieux pour les Américains, qui espéraient bien entamer la suprématie cubaine. Leur grande consolation est la qualification du moyen Michael Spinks, qui a

battu le Roumain Alec Nastac par forfait. Le Roumain avait été blessé la veille. Mais Spinks accède à la finale après avoir disputé un seul combat. Il a été exempté du premier tour, et il a gagné par forfait aux deux suivants.

Teofilo Stevenson a dédié sa victoire aux combattants cubains en Angola. "J'aurais aimé pouvoir apprécier les qualités pugilistiques de Tate, tant vantées par ses compatriotes, mais il ne m'en a pas laissé le temps", a-t-il ironisé.

Par ailleurs, trois hommes qui ont officié comme arbitre ou comme juge au tournoi olympique ont été frappés de sanctions disciplinaires par la Fédération internationale de boxe. Il s'agit de Mario Fantozzi (Italie), Pat Hynes (Australie) et George Sermer (Hongrie). Le premier a été renvoyé en Italie et les deux autres suspendus pour trois jours.

M. Karl-Heinz Wehr, vice-président de la Fédération, a déclaré que celle-ci était peu satisfaite du travail de certains de ses officiels. La veille, la Fédération canadienne s'était plainte de décisions à l'encontre de certains de ses boxeurs.

Réunie en congrès à Montréal, la Fédération asiatique va plus loin et parle de "décisions politiques", qui ont été favorables aux représentants de certains pays. Elle envisage même de boycotter certains tournois internationaux.



Le champion olympique des lourds, Teofilo Stevenson, n'a fait qu'une bouchée, hier, de celui qu'on appelait "le challenger numéro un", l'Américain John Tate. Le Cubain est maintenant presque assuré du titre pour une deuxième fois. (Photo CP)

Les favoris s'imposent en canoë

Contrairement à ce qui s'était passé la veille, les favoris se sont imposés assez nettement au cours de la deuxième journée des épreuves de canoë-kayak.

Les équipages canadiens ont connu des fortunes diverses et on dû avoir recours aux repêchages pour parvenir en demi-finales. Tel fut le cas de Reed Oldershaw en kayak monoplace; de Steve King et Denis Barré en biplace; de Hugh Fisher, Jean Fournel, Peter Patasi et Lou Tollas en quatre places; de John Edwards en canoë monoplace.

Le Roumain Ivan Patzaichine, champion olympique, a battu le Hongrois Tamas Wichmann, vainqueur des épreuves pré-olympiques de Nottingham, dans sa série du canoë monoplace sur 1,000 mètres. Le grand rival du Roumain, le Soviétique Vasily Yourchenko, champion du monde

de la spécialité, s'est imposé devant l'Allemand de l'Est Wilfrid Stephan mais le Soviétique a mis sept secondes de plus que le Roumain.

L'équipage du kayak à quatre espagnol, champion du monde de la spécialité et l'un des rares occidentaux à faire jeu égal avec les pays de l'Est, a nettement battu les Soviétiques sur 1,000 mètres.

Mais dans une autre série, les Australiens, privés de compétition à ce niveau, ont créé la surprise en finissant deuxième derrière les Roumains, alors que de leur côté, les Allemands de l'Est s'imposaient facilement devant la Pologne.

L'Italien Oreste Perri, champion du monde à Belgrade l'an dernier en kayak monoplace sur 1,000 mètres, a bien failli être disqualifié, les officiels s'étant aperçus que son embarcation ne pesait pas le minimum requis de douze kilos. Il a

fallu procéder à une seconde pesée et son kayak a miraculeusement fait le poids.

Certains concurrents n'hésitent pas à dire tout haut ce que d'autres pensent tout bas, à savoir que Perri a eu droit à certains égards du fait qu'il est champion du monde. S'il s'était agi d'un concurrent inconnu, il aurait été disqualifié, confiait un rameur occidental.

L'Italien allait avoir d'autres émotions au cours de cette journée en voyant le champion olympique, le Soviétique Alexandre Chaparenko battre son grand rival, le Polonais Trzregor Sledziwski dans la troisième série du 1,000 mètres en kayak monoplace.

Qualifié la veille sur 500 mètres, l'Allemand de l'Est Rudi Helm a en outre fait une très grosse impression en battant le Roumain Vasile Diba dans la troisième série.

Sports équestres

Ainsi qu'on s'y attendait, l'Allemagne de l'Ouest s'est adjugé la médaille d'or du dressage par équipe au concours complet des sports équestres qui s'est poursuivi, hier, à Bromont. La Suisse a obtenu la médaille d'argent tandis que les Etats-Unis ont dû se contenter de la médaille de bronze.

L'équipe canadienne, constituée des Ontariennes Christløy Boylen, de Cedar Valley, Barbara Stracey, de Kleinburg, et Lorraine Stubbs, de Rockwood, a terminé en cinquième place, derrière l'Union soviétique.

Miles Boylen et Stubbs, ont été les deux seules Canadiennes à se qualifier pour l'épreuve individuelle d'aujourd'hui alors qu'elles se mesurent aux 11 meilleurs cavaliers qui ont participé à l'épreuve par équipe. Dans ce dernier concours, Mlle Boylen s'est classée sixième, et Mlle Stubbs, onzième.

Les Allemands de l'Ouest se sont assurés la médaille dès mercredi lorsque leurs cavaliers Harry Boldt, sur Woycek, et Reiner Kliuke, sur Mehmed, ont pris une avance insurmontable. Puis Mlle Gabriela Grillo, une musicienne âgée de 23 ans qui chevauchait Ultimo, a obtenu une excellente note, hier, pour compléter la performance allemande. En effet, les trois cavaliers ouest-allemands ont accumulé un total de 5,155 points, devantant de loin leurs principaux rivaux, la Suisse et les Etats-Unis.

Mercredi, les compétitions avaient été la scène d'un mélodrame, alors que l'Irlandais Ronnie McMahon et son cheval San Carlos ont été disqualifiés. San Carlos souffrait de la colique, à son départ d'Irlande, et on l'avait soigné avec un médicament interdit par la Fédération olympique d'hippisme. On pensait qu'il pourrait éliminer la drogue de son organisme mais le résultat contraire a malheureusement privé l'Irlande d'une septième place. Aucune sanction ne sera prise contre le cavalier puisque la Fédération a reconnu que l'incident n'était pas le fait de mauvaises intentions.

aujourd'hui

Athlétisme

Toutes les épreuves au stade olympique.

A 9 h, 110m haies du décathlon masculin. Bon choix de billets.

A 10 h, lancer du disque du décathlon masculin, qualification du saut en hauteur masculin, qualification au lancer du poids féminin.

Bon choix de billets pour ces épreuves.

A 10 h 45, séries du 4 fois 100m relais masculin. Bon choix de billets.

A 12 h, saut à la perche du décathlon masculin. A guichets fermés.

A 15 h, finale du triple saut masculin, et demi-finales du 4 fois 100m relais masculin. A guichets fermés.

A 15 h 30, lancer du javelot du décathlon masculin. A guichets fermés.

A 15 h 40, séries du 4 fois 100m relais féminin. A guichets fermés.

A 16 h 20, demi finale du 1,500m masculin. A guichets fermés.

A 16 h 40, demi finale du 4 fois 100m relais féminin. A guichets fermés.

A 17 h 00, séries du 4 fois 400m relais masculin. A guichets fermés.

A 17 h 30, finale du 1,500m féminin. A guichets fermés.

A 17 h 50, finale du 5,000 masculin. A guichets fermés.

A 18 h 20, 1,500m du décathlon masculin. A guichets fermés.

Canoe-kayak

Au bassin de l'île Notre-Dame.

A 10 h, demi-finales masculine et féminine du 500m. Bon choix de billets.

A 16 h, finales masculine et féminine du 500m. Bon choix de billets.

Hockey

Au stade Molson de l'Université McGill.

A 10 h, finale pour les 7e et 8e places.

ces. Bon choix de billets.

A 12 h, finale pour les 5e et 6e places. Bon choix de billets.

A 15 h, finale pour les 3e et 4e places, entre la Hollande et le Pakistan. A guichets fermés.

A 17 h, finale pour les 1ère et 2e places, entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. A guichets fermés.

Judo

Au vélodrome.

A 14 h, préliminaires des poids légers. Bon choix de billets.

A 20 h, repêchage et finales, poids légers. Billets limités.

Lutte libre

A l'aréna Maurice-Richard.

A 14 h, quatrième et cinquième rondes. Billets limités.

A 19 h, quatrième et cinquième rondes. A guichets fermés.

Sports équestres

A Bromont.

A 14 h, finale individuelle du grand prix de dressage. Billets limités.

Tir à l'arc

A Joliette.

A 10 h, sur cibles à 50m, dames et messieurs. Billets limités.

A 14 h, finales féminines sur cible à 30m, et masculine à 80m. A guichets fermés.

Volleyball

Au Forum de Montréal.

A 15 h, éliminatoire féminine pour la médaille de bronze. A guichets fermés.

A 15 h, finale féminine pour la 1ère et la 2e place. A guichets fermés.

A 19 h 30, finale masculine pour la médaille de bronze. A guichets fermés.

A 21 h 30, finale masculine pour les 1ère et 2e places. A guichets fermés.

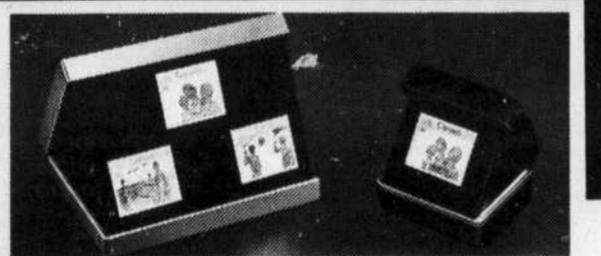
Souvenirs olympiques du ministère des Postes

Un cadeau historique à compter de \$2



\$2 - L'affiche de timbres olympiques no 2

Cette magnifique affiche, lithographiée en couleur et mesurant 24 po sur 36 po peut être encadrée. Elle reflète la splendeur et l'apparat de la cérémonie du relais de la flamme, de la cérémonie d'ouverture et de la cérémonie de la victoire. Les 35 timbres émis par le ministère des Postes pour commémorer la XXIe Olympiade y sont aussi reproduits, grandeur réelle et en couleur.



Les timbres en métal précieux de la cinquième série, à compter de \$12.50.

Les timbres olympiques en métal précieux sont offerts à l'unité ou en ensembles de trois, en or pur à 24 carats, en argent à 0.999 de fin et en bronze vieilli. Ces splendides oeuvres d'art sont des reproductions sur métaux précieux des timbres olympiques illustrant les cérémonies des Jeux: la cérémonie du relais de la flamme, la cérémonie d'ouverture et la cérémonie de la victoire. Ces timbres olympiques en métal constituent de magnifiques souvenirs que vous conserverez précieusement pendant des années.

Affiche officielle des timbres olympiques gratuite

Avec chaque timbre en or ou chaque ensemble de la cinquième série de timbres olympiques en métal que vous achèterez, le ministère des Postes vous enverra gratuitement une affiche des timbres olympiques no 2.

En vente maintenant à votre bureau de poste

Ma journée radiolympique

Le vendredi 30 juillet

6 h 00 à 9 h 00	CBF Bonjour
9 h 05 à 9 h 30	Present (Edition quebecoise)
9 h 30 à 10 h 00	En attendant
10 h 05 à 12 h 00	Les jeux en direct
12 h 00 à 12 h 15	Le monde maintenant
12 h 20 à 12 h 30	Carnet des arts
12 h 30 à 13 h 00	Present (édition nationale)
13 h 05 à 17 h 00	Les jeux en direct
17 h 00 à 18 h 00	Montréal-Express
18 h 00 à 18 h 20	De tous les points du monde
18 h 20 à 18 h 30	D'un soleil à l'autre
18 h 30 à 23 h 00	Les jeux en direct
23 h 00 à 23 h 30	Le monde ce soir
23 h 30 à 24 h 00	Jazz et blues
00 h 03 à 00 h 08	Pensees de la nuit
00 h 08 à 6 h 00	Alliage

athlétisme: décathlon (H); saut à la perche; lancer du javelot; 5000m (H); Vren (Finlande); exploit de 10000m; volleyball: finales (F); 3e et 4e places; 1ère et 2e places; canoë: finales: 500m (H-F); hockey: finales: 3e et 4e places; 1ère et 2e places; volleyball: finales (H); 3e et 4e places; 1ère et 2e places.

Une longueur d'avance... CBF 600

baseball

Ligue Nationale		Ligue Américaine	
Mercredi			
Montréal 3, St-Louis 0, 2e match remis	Chicago 5, Philadelphie 2	Minnesota 8-8, Texas 5-0	Cleveland 7, Boston 6
Atlanta 7, Los Angeles 2	Pittsburgh 1, New York 0	Baltimore 4, New York 3	Détroit 1, Milwaukee 0
San Francisco 7, Cincinnati 0	San Diego 2, Houston 1	Kansas City 3, Californie 2	Chicago 2, Oakland 1
Hier			
Chicago à Philadelphie	Pittsburgh à New York	Cleveland à Boston	Texas à St-Paul, Minnesota
San Diego à Cincinnati	Aujourd'hui		
St-Louis, Forsch (5-5), 14 h 30	Chicago, Fenko (3-5), 14 h 30	New York, Figueroa (13-6) à Boston, Tiant (10-9), 19 h 30	Baltimore, Grimley (3-4) à Détroit, Ruhle (6-7), 20 h 00
San Diego, Strom (9-11) et Spillner (2-10) à Cincinnati, Gullett (7-3) et Nolan (9-5) 2, 17 h 30	Montréal, Carrithers (5-6) à Pittsburgh, Candelaria (10-4), 20 h 05	Texas, Briles (7-6) à Kansas City, Leonard (11-4), 20 h 30	Cleveland, Eckersley (5-8) et Waits (4-5) à Milwaukee, Rodriguez (3-6) et Travers (12-7), 2, 19 h 00
Philadelphie, Kaat (10-4) à New York, Koonsman (11-7), 20 h 05	Atlanta, Messersmith (9-9) à Houston, Larson (1-1), 20 h 35	Los Angeles, Rau (10-6) à San Francisco, Montefusco (9-9), 22 h 15	Oakland, Bosman (3-0) à St-Paul, Minnesota, Singer (8-7), 21 h 00
Chicago, Brett (6-4) à Anaheim, Californie, Ryan (7-13), 22 h 30			

LIGUE NATIONALE

(Parties d'hier non comprises)

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	65	31	.677	—
PITTSBURGH	54	43	.557	11
NEW YORK	51	50	.505	16
ST-LOUIS	42	54	.438	23
CHICAGO	41	58	.414	25
MONTREAL	33	80	.355	30
Section Ouest				
CINCINNATI	62	38	.620	—
LOS ANGELES	55	44	.556	6
HOUSTON	52	51	.505	13
SAN DIEGO	49	52	.485	13
ATLANTA	45	54	.455	16
SAN FRANCISCO	44	58	.431	19

LIGUE AMERICAINE

(Parties d'hier non comprises)

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	60	36	.625	—
BALTIMORE	49	48	.505	11½
CLEVELAND	47	48	.495	12½
DETROIT	47	49	.490	13
BOSTON	43	53	.448	17
MILWAUKEE	42	52	.447	17
Section Ouest				
KANSAS CITY	60	38	.612	—
OAKLAND	53	47	.530	8
MINNESOTA	48	50	.490	12
TEXAS	47	50	.485	12½
CHICAGO	45	54	.455	15½
CALIFORNIE	43	59	.422	19

Carrières et Professions

DIRECTEUR DES SERVICES HOSPITALIERS

ENDROIT: Hôpital St-Joseph de Rimouski.
NATURE DE LA FONCTION: Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives à la gestion des services hospitaliers dans le but d'assurer aux bénéficiaires, au personnel et aux visiteurs de l'établissement les services prévus.
EXIGENCE: Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de la santé ou en administration; ou l'équivalent.
RÉMUNÉRATION: Selon la politique salariale du M.A.S.
Toute demande doit être accompagnée d'un curriculum vitae, sous pli confidentiel, au plus tard le 20 août 1976, à 17 heures, au:

Directeur Général,
 Hôpital St-Joseph de Rimouski,
 150 Av Rouleau,
 RIMOUSKI, Qué.
 G5L 5T1



CHEF DE POLICE

La Ville de Bathurst, N.B. (population 18.000) a une ouverture pour un individu expérimenté en science policière et en administration, pour endosser les responsabilités au Service de Police de cette ville grandissante du Nouveau Brunswick.
 Le candidat élu doit avoir occupé un poste supérieur dans la force publique; avoir un minimum de dix ans d'expérience dans le service policier, avec une facilité à communiquer avec le public, et être préférentiellement bilingue. Traitement dépendant de l'expérience et qualifications.
 Votre demande d'emploi comprenant un résumé et Curriculum vitae sera gardé confidentielle. Toute personne intéressée devra s'adresser avant le 31 août 1976 à:

Ville de Bathurst
 Casier Postal "D"
 Bathurst, N.B.
 Attention: Greffier

LE COLLÈGE DE THETFORD-MINES PROFESSEUR TECHNIQUES INFIRMIÈRES

Professeur à temps complet en soins infirmiers médico-chirurgicaux 180-601
EXIGENCES: Baccalauréat en nursing et expérience pertinente.
Si vous êtes intéressé (e) à ce poste, veuillez faire parvenir diplômes pertinents et curriculum vitae avant le 6 août 1976 à:
 COLLÈGE DE THETFORD-MINES,
 M. Jean Dagnault,
 Directeur du Personnel,
 671 sud, Boul. Smith,
 Thetford Mines, Qué. G6G 1N1
 PO 10-76

ottawa

Gare à l'Afrique du Sud

OTTAWA (PC) — La subvention qui avait été promise aux organisateurs de l'Olympiade de 1976 pour les handicapés à Toronto, avant que ces derniers invitent des représentants de l'Afrique du Sud, serait maintenant versée pour l'organisation d'activités récréatives et sportives destinées aux handicapés canadiens. Cette décision a été confirmée à Ottawa par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, qui confirme ainsi la politique du gouvernement du Canada de ne pas subventionner les rencontres auxquelles les représentants de l'Afrique du Sud prendraient part au Canada. Le ministre a également ajouté que des fonctionnaires de son ministère rencontreront sous peu des représentants des organismes qui oeuvrent auprès des handicapés afin de déterminer avec eux la meilleure façon de disposer de cette somme, au profit des handicapés, au cours des prochains mois. Ces fonds sont versés en sus des subventions régulières accordées chaque année à ces organismes canadiens. Lors de l'émission de ce communiqué, le ministre a de plus rappelé que le gouvernement fédéral avait récemment décidé de fournir une somme pouvant atteindre \$83,521 à l'Association canadienne des jeux en chaise roulante qui a organisé les jeux du Canada pour les handicapés physiques à Cambridge (Ontario), du 20 au 27 juin dernier.

Les trop payés

OTTAWA (PC) — L'administrateur de la loi anti-inflation a ordonné à une raffinerie de sucre de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et à un grossiste en alimentation de Winnipeg de réduire les augmentations de salaires consenties antérieurement et demandé le recouvrement des paiements versés en contrevention des indicateurs anti-inflation. M. Donald Transley a ordonné à la division Atlantic Sugar de Atlantic Consolidated Foods Ltd. de limiter à 8,29% l'augmentation salariale prévue dans une convention collective d'une durée d'un an, laquelle couvrirait 323 employés. La convention prévoyait une augmentation de 14%.

La seconde ordonnance concerne les 73 employés de Western Grocers Limited, de limiter à 16% la hausse de rémunération consentie aux termes d'une convention de travail d'un an. La convention acceptée par les deux parties prévoyait une augmentation de 29,5% et la Commission de lutte contre l'inflation avait recommandé 18,75%.

L'appellation "champagne" est exclusive

par Clément Trudel

Une injonction de la Cour supérieure vient de défendre à cinq compagnies offrant des "champagnes" canadiens (de marque Jordan, LaSalle et

Bright's) d'identifier désormais leurs produits comme étant un "champagne". Tout en accordant des dommages-intérêts de \$12,000 à 11 corporations françaises, le juge Rodolphe Paré donne raison à "l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie" et décide que, conforme à la Loi sur la concurrence déloyale, l'appellation "champagne" dont les requérants réclament l'exclusivité est aussi conforme à la "loi sur les marques de commerce" (article 26). En défense, on prétendait qu'il n'y avait jamais eu d'enregistrement d'une "marque de commerce" Champagne au Canada. Il existe déjà un arrêté de la Cour suprême du Canada dans l'affaire "Chateau-Gai Wines

contre le procureur général du Canada", mais cet arrêt ne constitue pas chose jugée quant à l'objet du présent litige, écrit le juge Paré après une patiente analyse d'une convention intervenue entre la France et le Canada (1933).

Le jugement Paré a pour effet de forcer les compagnies de Niagara, de St. Catharines et de Saint-Hyacinthe à verser conjointement et solidairement les dommages-intérêts, et à s'abstenir d'utiliser l'appellation "champagne", tant dans la présentation que pour la mise en marché ou l'annonce de leurs produits.

En pratique, les connaisseurs ont déjà compris qu'un "Mumm", un "Bollinger", un "Veuve Clicquot" avaient, à l'instar des autres produits vinicoles énumérés par la requête, un goût et un effet difficilement comparables à ceux des vins mascoutains ou en provenance de la région des Grands-Lacs.

11 ans pour enlèvement et extorsion

Le juge Bernard Bilodeau a sévi hier contre trois membres de la même famille qui avaient enlevé une citoyenne de Ville Mont-Royal et exigé un rançon de \$5,000 pour lui permettre de retourner indemne à son domicile.

Le 15 mars, Mme Sally Schecter rentrait chez elle pour découvrir que trois personnes cambriolaient sa maison. Conduite dans un motel de Chomedey, bandeau sur les yeux et sous la menace d'un couteau, Mme Schecter obtiendra que son mari verse les \$5,000 exigés mais peu de temps après, les policiers procédaient à l'arrestation d'Albert Brazil (21 ans), de sa femme Jacqueline et de son frère Roland, âgés de 18 ans. Brazil a eu une sentence de 11 ans de prison et les deux autres, quatre ans et demi de pénitencier.

Les accusations portées contre les Brazil avaient trait à un enlèvement et à une extorsion.

Carrières et Professions



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE ENSEIGNANTS

pour l'année scolaire 1976-77

POLYVALENTE MANICOUTAI, SEPT-ÎLES

(secondaire III, IV et V)
 Formation humaine et chrétienne
 Physique et mathématiques
 (secteur anglais)
 Musique arts plastiques et sciences humaines (secteur anglais)
 Équipement motorisé
 Hydrothermie (soudure)
 Mécanique ajustage
 Electrotechnique
 Diesel
 Anglais (secteur professionnel)
 Mathématiques (secteur régulier)

ÉCOLE TORTELLIER, PORT CARTIER

Sciences religieuses (secondaire III et IV)
 Arts plastiques et géographie
 Initiation à la technologie
 Initiation aux sciences physiques et anglais

ÉCOLE MGR. LABRIE, HAVRE ST-PIERRE

Initiation aux sciences physiques et biologie
 Chimie et physique
 Anglais
 Arts plastiques et français
 Musique

CENTRE ÉDUCATIF DE FERMONT,

Géographie et histoire
 Chimie et physique
 Biologie et écologie

ÉCOLE NOTRE-DAME DE SCHEFFERVILLE,

(Enfance Inadaptée)
 Matières académiques (garçons)
 Physique et mathématiques

POLYVALENTE JEAN DU NORD, SEPT-ÎLES

(enfance Inadaptée)
 Anglais
 Matières académiques (sciences)
 Matières académiques (français et maths)
 Cathéchèse et arts plastiques
 Stage-iat
 Cathéchèse (secondaire I et II)

EXIGENCES: Détenir une qualification légale du ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

CHANTAL MARTEL-BELLAND

Service du Personnel,
 30 rue Comeau,
 Sept-Îles, Qué. (418) 968-9901

TECHNICIENS DESSINATEURS

Dans le cadre de plusieurs projets, tant au plan local qu'international, la société d'ingénieurs-conseils ABBDL/TIL recherche la collaboration de six (6) dessinateurs et de trois (3) techniciens-dessinateurs possédant divers niveaux de compétence dans les domaines suivants:

MÉCANIQUE-TUYAUTERIE

Minimum de cinq années d'expérience soit en tuyauterie de procédé, d'eau ou vapeur à pression et températures moyennes et élevées, usines de traitement des eaux.

ÉLECTRICITÉ-DISTRIBUTION

Minimum de cinq années d'expérience en panneaux de commande, de mesure, de contrôle et protection.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ou communiquer confidentiellement avec:

Directeur de l'embauche
 Service du personnel
 ABBDL/TIL
 Dossier CM-1007-LD
 85, rue Sainte-Catherine ouest
 Montréal, Québec - H2X 3P4
 téléphone: 282-9650 poste: 287



TECSULT INTERNATIONAL LTÉE
 ASSELIN, BENOIT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE INC.



Canadian Broadcasting Corporation
 Société Radio-Canada

Radio-Canada CBOFT Ottawa, Hull

L'émission "Femme d'aujourd'hui", édition outaouaise, recherche une

ANIMATRICE - INTERVIEWER - RECHERCHISTE

avec expérience pour la saison 1976-77

Prière d'adresser votre curriculum vitae, photo etc. à:

Femme d'aujourd'hui
 Service des variétés
 LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
 250 avenue Lanark
 Ottawa, K1Y 1E4

OUVERT AUX CANDIDATS QUALIFIÉS, HOMME OU FEMME

INFIRMIÈRE AUTORISÉE DEMANDÉE

ENDROIT: Hôpital St-Joseph de Rimouski
 Laboratoire de Bactériologie
NATURE DE LA FONCTION: Responsable du contrôle de l'infection dans l'hôpital.
EXIGENCES:
 1. Infirmière en règle avec l'O.I.I.Q.
 2. Connaissances vérifiées en aseptie.
 3. Au moins cinq (5) années d'expérience dans le Centre Hospitalier.
 4. Capable de bonnes relations humaines.
RÉMUNÉRATION: Selon la convention des infirmières.
Toute demande doit être accompagnée d'un curriculum vitae, au plus tard, le 6 août 1976, à 16.30 heures, au:

Directeur du personnel,
 Hôpital St-Joseph de Rimouski,
 150 Av Rouleau,
 RIMOUSKI, Qué.
 G5L 5T1

BIBLIOTECHNICIEN

Poste disponible immédiatement pour travail à la bibliothèque

Exigences:

— diplôme en bibliothéconomie
 — expérience pertinente

Faites parvenir votre curriculum vitae au:

COLLÈGE NOTRE-DAME
 Bureau des Études
 3791 Chemin de la Reine-Marie
 Montréal H3V 1A8
 P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL

ENSEIGNANTS ÉCOLES FRANCOPHONES

3 postes - Élémentaire 1er cycle.
 2 postes - Élémentaire 2ème cycle.
 1 poste - Classe d'appoint élémentaire.
 3 postes - Secondaire 1er cycle.
 1 poste - Sciences humaines.
 2 postes - Mathématiques et sciences.
 2 postes - Education physique (élémentaire et secondaire).

ÉCOLES ANGLOPHONES

1 poste - Secondaire 1er cycle français et maths.
 1 poste - Secondaire 1er cycle français et sciences.
 1 poste - Secondaire 1er cycle mathématiques.

QUALIFICATIONS:

Détenir un brevet d'enseignement ou l'équivalent. Ces écoles étant situées dans les localités isolées de la basse Côte-Nord, la préférence sera accordée aux candidats célibataires ou couples mariés faisant carrière dans l'enseignement.

Les candidats peuvent téléphoner à frais virés ou faire parvenir leur curriculum vitae à:

LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL,
 At: M. Richard Fiori,
 Service du Personnel,
 661 Brochu, (C.P. 787)
 Sept-Îles, Qué. (418) 962-5558

COMMISSION SCOLAIRE DE VICTORIEVILLE

OFFRE D'EMPLOI NO. 76-30

La Commission scolaire de Victoriaville requiert les services de:

- (2) - Spécialistes en orthopédagogie (Brevet spécialisé option orthopédagogie)
 - (2) - Spécialistes en Anglais (Brevet A, option Anglais)
 - (3) - Spécialistes en Education physique (Brevet A, option éducation physique)
- Si intéressé (e) s.v.p. communiquez dans la semaine du 2 août 76 à:

Mme Réjeanne Pépin,
 Directeur général-adjoint,
 42 rue Monfette, Victoriaville
 819-758-3125



HÔPITAL STE-JUSTINE

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

INFIRMIÈRE EN SANTÉ SCOLAIRE

Sommaire des responsabilités:
 La fonction principale est la surveillance et la promotion de la santé des étudiants par l'information individuelle ou de groupe ainsi que par le dépistage précoce.

Exigences:

- être membre de l'O.O.I.I.D.Q.
- cinq (5) ans d'expérience en "nursing"
- un (1) an d'expérience en milieu scolaire (de préférence en enfance inadaptée) ou en santé publique
- formation post-scolaire en santé publique ou en santé communautaire ou l'équivalence par l'expérience en santé scolaire ou en santé publique.
- 25 ans
- être bilingue

Faites parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur du personnel
 HÔPITAL STE-JUSTINE
 3175 chemin Ste-Catherine
 Montréal, Québec
 H3T 1C5

Liban: encore un accord pour rien ?

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Alors qu'à Damas, l'OLP et le président Assad signaient un accord de paix destiné, espère-t-on, à faire cesser les affrontements syro-palestiniens, à Beyrouth les forces chrétiennes poursuivaient leurs assauts sur le camp de Tall Zaatar et le quartier musulman de Nabaa.

tervienne autour du camp assiégé depuis trente-huit jours, les bombardements ont continué hier avec l'utilisation de l'artillerie, selon le commandement palestino-progressiste.

Le contenu de l'accord syro-palestinien signé à Damas a été rendu public dans le cadre d'un communiqué commun syro-palestinien.

— les deux parties syrienne et palestinienne encourageant toutes les parties à un dialogue national sous la présidence de M. Elias Sarkis, dialogue dont le document constitutionnel diffusé en date du 14 février sera la base.

Sans Moro, Rumor et Colombo

Andreotti forme un cabinet minoritaire

ROME (d'après Reuter et AFP) — M. Giulio Andreotti, premier ministre désigné, a rendu publique hier soir la composition du gouvernement qu'il vient de constituer.

place à la tête de ce ministère. On est surpris de trouver dans la liste M. Rinaldo Ossola qui devient ministre du Commerce extérieur.

La perspective de laisser ainsi le PC sortir de l'opposition et arbitrer le sort du gouvernement provoque plus d'une réticence dans les rangs mêmes de la démocratie-chrétienne.

Paradoxalement, c'est la plus grande chance de M. Andreotti. Bien qu'elle soit loin de la majorité arithmétique de 315 députés, la démocratie-chrétienne, avec 262 députés, reste le plus fort parti italien.

L'agriculteur soviétique aux prises avec le temps et les planificateurs

MOSCOU (Reuter) — "Semez du maïs", ordonnèrent les planificateurs. Les agriculteurs ouvrirent de grands yeux tout ronds, mais ils firent ce qu'on leur demandait.

d'eux de l'aube au crépuscule. Les plus anciens de ces travailleurs venus de la ville étaient au courant de ce qu'ils avaient à faire, mais d'autres n'étaient même pas capables de manier une fourche.

RFA: nouvelle loi contre le terrorisme

BONN (Reuter) — Le Bundesrat, chambre haute du Parlement ouest-allemand, a adopté hier un projet de loi prévoyant des sanctions plus sévères contre les actes de terrorisme.

53 Polonais déjà condamnés après les émeutes de juin

VARSOVIE (Reuter) — 53 condamnations ont déjà été prononcées à la suite des manifestations du mois dernier contre les hausses des prix alimentaires proposées par le gouvernement.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361. Chaque parution coûte \$2.30 le pourcentage de la somme de l'annonce. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

APPARTEMENTS A LOUER. LONGUEUIL, près du métro, 3 1/2 pièces, meublé, libre maintenant, \$170. Tél: 744-4488. 2-8-76.

CHAMBLY. Bungalow 5 pièces, sous-sol clair. Beau terrain, coin de rue. Prix demandé \$32,500 M.L.S. André Lussier 655-1375, 679-2937.

ST-HUBERT. Superbe résidence pierre/brûlé 54'x32'. 8 pièces, 4 chambres. Terrain 17 500 pieds carrés.

BOUCHERVILLE. Superbe maison canadienne historique (1750). En pierre des champs. Excellente condition.

ST-BRUNO: SUR LA MONTAGNE. COTTAGE 4 chambres, 2 1/2 salles de bain, salle familiale, foyer, garage.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS pour faire la livraison du journal LE DEVOIR à Montréal et Banlieue. Excellentes routes disponibles. Nos bureaux sont fermés le samedi. 844-3361.

Les Immeubles Granblen. 854 Principale, Granby. Tél: 514-378-0131 (frais virés).

CHAMBLY. Bungalow 5 pièces, sous-sol clair. Beau terrain, coin de rue. Prix demandé \$32,500 M.L.S.

ST-HUBERT. Superbe résidence pierre/brûlé 54'x32'. 8 pièces, 4 chambres. Terrain 17 500 pieds carrés.

BOUCHERVILLE. Superbe maison canadienne historique (1750). En pierre des champs. Excellente condition.

ST-BRUNO: SUR LA MONTAGNE. COTTAGE 4 chambres, 2 1/2 salles de bain, salle familiale, foyer, garage.

OFFRES D'EMPLOIS. INSTITUTRICE de maternelle dans une école privée, à Pierrefonds. Doit être légalement qualifiée.

recherchons jeune représentant dynamique. ayant complété le Cegep pour vente et location de machinerie lourde.

TRANSPORT. A BAS PRIX accepterais petits déménagements, ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. 1-8-76.

télévision / Le néant par l'excès...

par Jean Basile

Il faudra bien s'en rendre compte à la veille de la fin des jeux télévisés: le choix qu'a fait Radio-Canada de nous les présenter comme une suite de disciplines sportives n'a pas été le meilleur. Peut-être, les téléspectateurs qui se sont contentés de résumés du soir ont-ils pu apprécier le déroulement des activités. Personnellement, confronté à des millions (littéralement) d'images, j'en suis à un moment de confusion totale et je ne saisis plus le sens de cette immense machine posée, loin, si loin quelque part sur l'île de Montréal.

Hier encore, avant hier encore, cet afflux de séries et de semi-finales. Pensons au saut à la perche, vraiment interminable dès lors que l'on n'assiste

pas directement à la compétition, et le saut en hauteur, et l'aviron (si mal photographié)... Mais on pourrait presque citer toutes les disciplines purement athlétiques. Le colossal du projet qui était de nous présenter TOUT se termine dans une sorte de mélasse. Le néant par l'excès.

Pire encore, on se surprend à philosopher à cause du vide sportif. Au lieu d'apprécier une performance, on commence à chicaner. On entend les lapsus des commentateurs. On analyse leurs défauts en oubliant la tension qu'ils doivent ressentir devant la boîte de Pandore qui est devant eux et d'où sort, brutalement, une image qu'ils ne connaissent pas plus que nous avant qu'elles n'apparaissent. Et la documentation qui n'est plus à

jour! Et la fatigue! Ainsi, on en arrive à oublier que Richard Garneau a été, tout au long de son commentaire, le plus digne pour le surprendre à faire des erreurs comme cette liste de participants au 5000 mètres qui était en dénombrement 14. Mais, bien sûr, même lui ne peut pas tout savoir dans ce remue-ménage d'athlètes. De même, on oublie de mentionner la remontée de l'analyse de la boxe, Paul Colette. C'est pourtant vrai qu'il l'a retrouvée, sinon son assurance, du moins assez de maîtrise sur lui pour faire un travail convenable, après des débuts si difficiles. Mais là encore, on l'entend dire des perles; ainsi, parlant d'un boxeur américain, ne déclara-t-il pas: "On le voit maintenant à l'œuvre... avec une droite manquée". Drôle de façon de se mettre à l'œuvre.

Et, bien sûr, les moments amusants aussi. Pendant que la caméra nous montre avec complaisance, lors d'une compétition de judo, un japonais (champion) donner carrément un coup de pied dans les testicules de son adversaire, l'analyste parle pudiquement de "blessure". Mais ce n'est pas une blessure. Tous les hommes qui me lisent savent bien de quoi il s'agit!

En réalité la soirée de mercredi m'a particulièrement déprimée. En fait de compétitions olympiques, lesquelles sont le fin du fin de notre civilisation dans le domaine du sport, il y avait de la boxe, de la lutte libre et du judo, trois disciplines

guerrières, sans arme. Comme ce ne devait pas être assez, il y avait aussi de l'escrime et du tir à l'arc, deux autres disciplines guerrières, cette fois-là armées.

Peut-être suis-je porté par trop à considérer toute forme de violence avec horreur; là le vase a débordé et d'un seul coup j'ai revu notre pauvre civilisation avec ses fameuses vertus mâles. Les Jeux olympiques sont bien le reflet de ce que nous sommes. Et que l'on ne parle pas de beauté. Il y a toujours une "blessure" quelque part et même à la place exacte ou, si souvent, le véritable mal blessé. Eros et Thanatos: le mal profond d'où surgit notre besoin de détruire l'autre et de conquérir. Peut-être les Grecs aussi luttèrent-ils mais, à la fin des compétitions, il y avait un poète qui chantait le lauréat lauréat. Il nous reste les uppercuts, les prises de jambes, les clés de cou, et tout le reste.

La poésie est morte. Plutôt, elle n'ose plus se montrer. Elle a honte de se montrer. Il n'y a plus de fête. La fête est morte. La fête n'ose plus se montrer. Et la plus triste image qui nous reste, c'est bien celle de l'arrivée de la course sur route cycliste. Le vainqueur dissimulé derrière un vol de motards toute sirène allumée, tristes triangles de canards qui ont remplacé notre simple joie. Et le pauvre vainqueur, souriant dans le vide. Pensez! Il a gagné. D'ailleurs, tous ces canards, motorisés ou non, assistaient à la boxe et ils ne voulaient pas abandonner leurs places au profit de ceux qui les détenant légitimement. La police usant des sièges pour regarder la boxe. Tremblons! Tremblons! Le temps des canards arrive.

Je crois que Monique Berlioux, en jetant son pavé dans la mare, déplorait cela: ces poli-

ciers, la grande foule finalement exclue de ce qui était une fête. Au Village, bien des journalistes font de même qui se rattrapent sur "la fête de Montréal". Il faut une vedette là ou le peuple est endormi. Monique Berlioux toutefois semble avoir oublié une chose dans son analyse: c'est le rôle de la télévision puisqu'elle, précisément, la télévision est en train de modifier complètement le sens de ces Jeux. Radio-Canada n'a pas pensé non plus à la télévision, ce qui pourrait sembler un comble. En établissant la programmation, on ne s'est pas demandé comment la télévision pouvait transmettre à des millions de spectateurs non pas des performances sportives mais une fête. Pourtant, durant l'année l'émission JO avait fait un bon travail dans ce sens. Il aurait fallu que Radio-Canada pense. On nous a sur-

tout assomé avec l'amateurisme, ce Boston pie des derniers jours. On a voulu nous faire accroire que tout cela était propre et net et que les athlètes étaient restés des dieux. Mais les athlètes, même la télévision n'y avait pas accès et il fallait voir avec quelle gratitude on nous annonçait qu'ENFIN on avait pu en aborder un ou deux, avec préférence sur les Russes (ces êtres tout à fait détestables en compétition).

Quelle dure leçon à tirer de notre âme collective. Je ne voudrais pas terminer sur cette note grise puisque les banderoles flottent encore, un

voici quelques lignes pour vous permettre de juger, d'autant plus que cette chanson aura peut-être moins l'occasion d'être entendue que la chanson primée:

REFRAIN:
 Ça nous coûte cher de vous recevoir
 Mais ça fait plaisir de vous voir
 C'est pas le temps de chercher des bébêtes
 Quand le salon est plein de visite
 On se met dans le trou pour vous recevoir
 Mais on est content de vous voir.

COUPLET:
 Vous venez de tout partout
 De Vancouver, de Tombouctou
 Vous êtes venus pour la fête
 Le grand party des athlètes
 Ce que vous ne savez pas
 C'est qu'ici on ne fête pas
 Le marathon des gros sous
 N'est jamais couru pour nous...

Après le 31 juillet, on aura peut-être envie de la chanter très fort... une fois le rêve terminé.

C.L.

un film de **françois truffaut** POUR TOUS

L'argent de poche

● Riche en gags d'un comique irrésistible. LE FIGARO
 ● Un véritable régal pour le public. LE QUOTIDIEN DE PARIS
 ● Truffaut, les enfants, le cinéma: L'EXPRESSION
 l'histoire d'amour continue. CINE-REVUE
 ● Courez à "L'Argent de Poche" MATCH ★★
 ● Un film rare plein de tendresse et de fraîcheur. JOURS DE FRANCE
 ● Un film à voir. MATCH ★★

LE 6 AOÛT!
 Au Nouveau Cinéma **CARREFOUR**
 STE-CATHERINE-BLEURY



BERNARD BLIER POUR TOUS
 un film écrit et réalisé par ROGER HANIN

le faux-cul

ROBERT HOSSEIN

CINEMA COMPLEXE DES JARDINS TEL: 689-3141 TOUS LES JOURS DES 12.25




Programme Arts et Culture

LES GRANDS BALLET CANADIENS

CE SOIR

CONCERTO BAROCCO
 LIGNES ET POINTS
 MARATHON
 VARIATIONS
 POLISSONNES

Master Charge / ChargeX tél. 873-5183



Expo-Théâtre Cité du Havre

15 au 31 juillet, 20h30

Billets: \$6, \$4.50

Metro McGill Autobus #12
 Metro Peel Autobus #168

Programme Arts et Culture

Danse II

Centaur I

26 au 31 juillet, 20h30

Billets: \$3.75



Programme Arts et Culture

La compagnie des deux chaises présente/présente "Les Hauts et les Bas de la vie d'une Diva: Sarah Menard"

18.00 Fugue et vie
 19.00 Portraits: M. Pierre Gravel, curé de Boischatel
 21.30 "De différent à semblable"

3.00 Summer of '76
 4.00 Patofville
 5.00 Les cadets de la forêt
 6.00 Thierry la Fronde
 7.00 Tibbaud
 8.00 Parle, parle, jase, jase
 9.00 Le 10 vous informe
 10.00 Comédie musicale: "Voyage à Rio" (Américain 1950)
 11.00 Auto-patrouille
 12.00 La corne d'abondance
 13.15 Point d'orgue
 14.30 Les nouvelles TVA
 15.00 Sommaire: Jeux d'été de Montréal
 16.00 "Sherlock Holmes contre Jack l'éventreur" (drame policier - Britannique 1965)
 17.00 Sans pantoufles: "Quand la bête hurle" (drame biographique Américain 1957)
 18.00 Le 10 vous informe

18.00 Fugue et vie
 19.00 Portraits: M. Pierre Gravel, curé de Boischatel
 21.30 "De différent à semblable"

Théâtre Port-Royal
 Place des Arts
 28, 29 et 30 juillet, 20h30
 Billets: \$5, \$4, \$3.



UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS UN SERVICE DE CIVITAS

DEUX HEURES DE COMÉDIE IRRÉSISTIBLE!

Les quatre "héros" ont 48 heures pour conduire six camions à remorque du sud de l'Espagne à Paris sur un parcours semé d'aventures... ultra-comiques.

impossible... Pas français

PIERRE DAVID présente

JEAN LEFEBVRE PIERRE MONDY
 PIERRE TORNADE
 UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR ROBERT LAMOUREUX

LAVAL: 7.40 & 9.40, Sam. & Dim. 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40. PARIS: 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.

5 cinémas LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7776
 5 cinémas LE PARISIEN 7 480 STE-CATHERINE O. 866-3856



peu déchirées. Richard Garneau a été un soutien pour moi, en compagnie de Jo Malejac. Il a évité toute flagornerie devant la disparition dans le vide des athlètes canadiens. Ils ont été minables, à quelques exceptions, et il l'a dit. Surout, et c'est là une nuance d'importance, il l'a dit sans machosisme. Il rapportait un fait.

Et aussi Lionel Duval qui a la délicatesse de s'excuser d'avoir tombé la veste quand la caméra le surprind en manche de chemise. On lui pardonne volontier: il avait conservé sa cravate. D'ailleurs, tout Radio-Canada avait une cravate.

échos

Pour rester dans la veine olympique, la Bibliothèque nationale du Canada, rue Wellington, à Ottawa, offre jusqu'au 6 septembre, entre 9 h et 21 h, l'exposition "Les sports olympiques dans les arts et la littérature", dont les objets sont placés à l'intérieur de cinq hexagones reliés à la façon des cinq anneaux

olympiques. Elle entend souligner l'influence des sports olympiques sur l'œuvre créatrice d'écrivains de tous les siècles, depuis la Grèce antique jusqu'à nos jours. La collection comprend livres, photographies, sculptures, affiches et textes.

POUR TOUS

TRÈS... TRÈS DRÔLE!

MARCO PICO EST PARTICULIÈREMENT DOUÉ. RICHARD ET NOIRET SONT ÉGAUX À EUX-MÊMES — C'EST À DIRE — EXCELLENTS! s.dussault la presse

PHILIPPE NOIRET / PIERRE RICHARD
 un film de MARCO PICO

un nuage entre les dents

SEMAINE 7.30 - 9.30 LE DAUPHIN BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060
 SAM-DIM. 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30



SALLE RESNAIS

elisée 35 MILTON / 842-6053

HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30 - 9.30
 SAMEDI 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00
 DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

PROSPEC présente 18 ANS Adultes

UN FILM DE **INGMAR BERGMAN**

L'heure du loup est le moment où la nuit fait place à l'aube. C'est l'heure où la plupart des hommes meurent.

L'heure à compter de DIMANCHE LE 1er AOÛT

L'heure du loup, c'est aussi l'heure où naissent la plupart des enfants.

V.O. sous-titres anglais

L'HEURE DU LOUP

MAX VON SYDOW • LIV ULLMANN

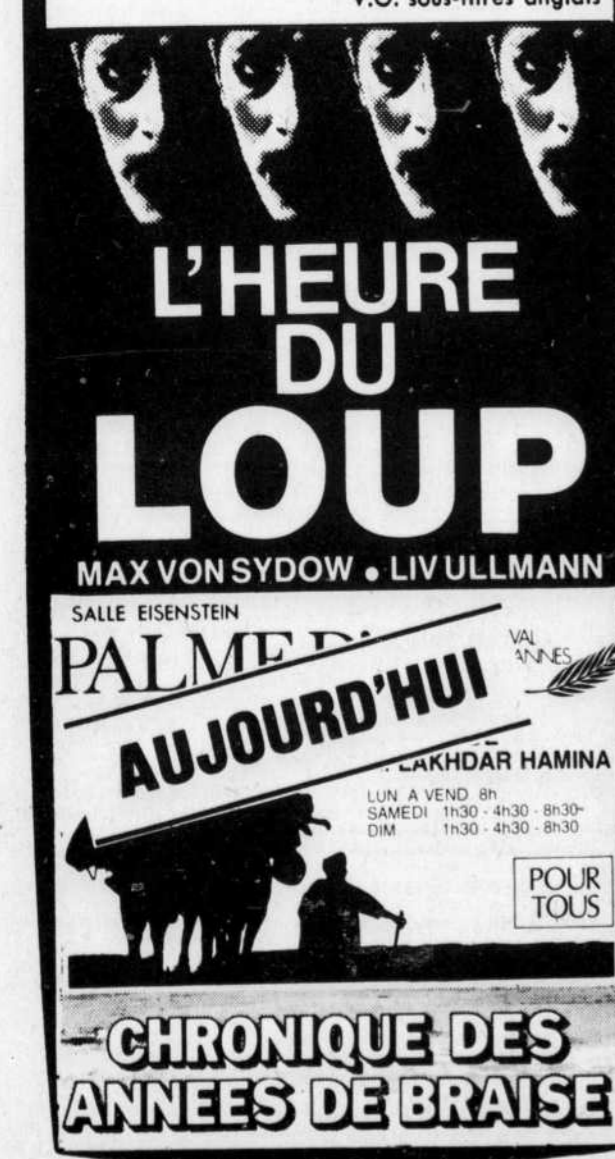
SALLE EISENSTEIN PALMÉ AUJOURD'HUI

AKHNDAR HAMINA

LUN à VEND 8h
 SAMEDI 1h30 - 4h30 - 8h30
 DIM 1h30 - 4h30 - 8h30

POUR TOUS


CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE



télévision

- Emissions en noir et blanc
- CBFT 2**
- 8.25 Ouverture et horaire
 8.30 Sesame
 9.00 Les Jeux de la XXIe Olympiade: Reprise de l'émission de la veille.
 10.00 Les Jeux de la XXIe Olympiade: Athlétisme, canot, hockey
 12.30 Appelez-moi Lise
 1.00 Téléjournal
 1.05 Les Jeux de la XXIe Olympiade: Athlétisme, volleyball, canot, hockey
 6.00 Aujourd'hui aux Jeux
 6.30 Ce soir
 7.00 Les Jeux de la XXIe Olympiade: Volleyball, judo, lutte
 10.30 Téléjournal
 10.50 Nouvelles du sport
 11.00 Appelez-moi Lise
 11.30 Les Jeux de la XXIe Olympiade: Entrevues, reportage et faits saillants de la journée.
 12.30 Cinéma
 "Tout va bien" (comédie - Français 1971)
 2.00 Téléjournal
- CFCE 12**
- 5.50 Sign-on
 6.00 University of the Air
 6.30 Trouble with Tracy
 7.00 Canada A.M.
 9.00 Romper Room
 9.30 Karen's Yoga
 10.00 The Community
 10.25 Take Kerr
 10.30 Ed Allen I
 11.00 The Joyce Davidson Show
 11.30 The Art of Cooking
 12.00 Pay Cards
 12.30 Magic Tom's Road Show
 1.00 Summer Theatre
 "Watermelon man" (comédie dramatique 1970)
 2.30 What's the Good Word
 3.00 Another World
 4.00 Celebrity Dominoes
 4.30 Definition
 5.00 It's Your Move
 5.30 The Price is Right
 6.00 Pulse
 7.00 Sanford and Son
 7.30 Grand old country
 8.00 Olympic summary
 9.00 Friday mystery movie: "McMillan and wife point of law"
 11.00 National News
 11.21 Olympic recap
 11.35 Pulse
 12.00 Perfeta 6-26
 12.05 The Twelve Midnight Movie: "Bless the beasts and children" (drame 1971)
 2.00 Sign-off
- CFTM 10**
- 9.55 Horaire-bienvenue
 10.00 A la bonne heure
 11.30 Fanfan Dédé
 12.00 Patof raconte
 12.30 Les latrantes
 1.30 Ciné-vendredi: "Les femmes d'abord" (comédie policière - Français 1982); "Pour vous mesdames"
 4.00 Patofville
 4.30 Les cadets de la forêt
 5.00 Thierry la Fronde
 5.30 Tibbaud
 6.00 Parle, parle, jase, jase
 7.00 Le 10 vous informe
 7.30 Comédie musicale: "Voyage à Rio" (Américain 1950)
 9.30 Auto-patrouille
 10.00 La corne d'abondance
 10.15 Point d'orgue
 10.30 Les nouvelles TVA
 11.00 Sommaire: Jeux d'été de Montréal
 11.30 "Sherlock Holmes contre Jack l'éventreur" (drame policier - Britannique 1965)
 1.00 Sans pantoufles: "Quand la bête hurle" (drame biographique Américain 1957)
 2.30 Le 10 vous informe
- RADIO-QUÉBEC 17**
- 18.00 Fugue et vie
 19.00 Portraits: M. Pierre Gravel, curé de Boischatel
 21.30 "De différent à semblable"
- CBMT 6**
- 8.30 The Friendly Giant
 8.45 Mon ami
 9.00 Mr. Dressup
 9.30 Summer schools
 10.00 Games of the XXIe olympiad: Athletics
 12.00 Summer of '76
 12.35 CBC News
 1.00 Any woman can
 1.30 Games of the XXIe olympiad: Athletics, canoé, volleyball, judo, wrestling, equestrian, hockey.
 5.30 The Best of Groucho
 6.00 The City

cinéma

- ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-6246 "Midway" 12.10, 2.30, 4.50, 7.20, 9.40
 ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Bingo Luv" 7.20, 9.20
 AVENTURE: 1224 Ave Greene Westmont 937-2747 "Spanish Fly" 1.30, 3.05, 4.40, 6.15, 7.50, 9.25
 BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "Sexually liberated female" 12.30, 2.25, 6.15, 9.10 et "Casting call" 1.25, 4.20, 7.10, 10.05
 BERRI: 4200 St-Denis 288-2115 "La montagne ensorcelée" 12.20, 4.00, 7.40 et "Le fantôme de Barbe Noire" 12.10, 3.45, 7.30
 BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Ode to Billy Joe", (Salle II) "The secrets of a door to door salesman" et "Swinging Sorority" des 10 h 00
 CHEVALIER: 1590 St-Denis "Il pleut sur Santiago" 12.45, 2.55, 5.10, 7.25, 9.35
 CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7331 "L'odyssée du Hindenburg" 9.20 et "Une ciné et un fusil" 7.30
 CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "The Shootin'" 1.10, 3.05, 5.05, 7.05, 9.00
 CINEMA 7e ARR: 3180 Bélanger E. 722-0302 "American graffiti" 7.30 et "L'odyssée du Hindenburg" 9.35
 COMPLEXE DES JARDINS: (Salle I) "Attention les yeux" 1.40, 3.40, 5.35, 7.35, 9.30 (Salle II) "Le faux cul" 12.25, 2.20, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00 (Salle III) "Charlie et ses deux neiges" 12.35, 2.30, 4.25, 6.15, 8.10, 10.05 (Salle IV) "L'important c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40
 CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5327 (Salle I) "Chino" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Murder by Death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
 CREMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "L'aventurier du Lasky Lady" 6.00, 9.45 et "Un homme voit rouge" 8.05
 DAUPHIN: 2966 Bouchard E. 721-6060 (Salle Renoir) "Nuage entre les dents" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Parfum de femme" 7.30, 9.30
 EGLISE DU MESSIE: Simpsons & Sherbrooke Tél. 931-3783 "Eliza's Horoscope" 9.00
 ELYSEE: 35 Milton 842-6053 Festival du film canadien - "Why rock the boat?" (De J. Howe, 1974) 2 h 00 et 6 h 00 et "Bashert" et "Les mythes de la nuit" (de Jan Kadav - 1974) 4.00 et 8.00
 KENT: 618 Sherbrooke O. 489-9707 "Gone with the wind" 12.00, 3.40, 7.30
 MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa "A cause of an assassinat" 7.30 et "Le crime de l'Orient" - 8.00
 OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Hollerball" 7.00 et "The return of the Pink Panther" 9.30 et "That'll be the day" 12.00 p.m.
 PALACE: 608 Ste-Catherine O. 866-8991 "Outlaw Josey Wales" 1.00, 3.15, 5.50, 8.30
 PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "St-Ives" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II) "Jackson county Jail" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle III) "St-Ives" 12.50, 2.50, 4.50, 6.50, 8.50 (Salle IV) "Logan's run" 12.40, 2.50, 5.05, 7.15, 9.30 (Salle V) "Impossible, pas français" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
 PIERREFITTE: 1590 Rue St-Denis 845-3222 "Fox et ses amis" 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.10
 PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Silent movie" 7.20, 9.30
 PLACE VICTORIA: "Chino" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
 PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "All the president's men" 1.05, 3.40, 6.15, 8.45
 PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "One flew over the Cuckoo's nest" 12.10, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30
 PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 842-4215 "Whatever happened to Miss September" 12.00, 2.55, 5.45, 8.35 et "Muddy Mama" 1.35, 4.25, 7.15, 10.05
 SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Sweet away" 12.30, 4.40, 8.50 et "Seven beauties" 2.30, 6.40
 SNOWDON: 5225 Décarie, 842-1322 "St-Ives" 6.15, 8.00, 10.00
 VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "One flew over the Cuckoo's nest" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30
 VERDUN: 3841 Wellington 708-2082 "La montagne ensorcelée" 2.20, 6.00, 9.40 et "Le fantôme de Barbe Noire" 12.30, 4.05, 7.45
 VILLERAY: 8042 Ste-Denis 388-5577 "La montagne ensorcelée" 2.20, 6.00, 9.40 et "Le fantôme de Barbe Noire" 12.30, 4.05, 7.45
 WESTMONT SQUARE: 1 Westmont 837-2477 "Special delivery" 12.30, 2.15, 4.00, 5.45, 7.30, 9.15, 10.05
 YORK: 1487 Ste-Catherine O. 837-8978 "Gone with the wind" 12.15, 4.05, 8.05
 CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: 170 Ste-Denis 844-8734 Relâché
 CÔNSERVATOIRE: D'ART 2455 Maisonneuve 879-4349 "Jose de Vibre au Lac-Beauport" et "Champion" de M. Robson-1949 2.00 et 4.00 et "Marbus flip" et "The great ostracy" (de W. Herzog-1975) 4.00 et 8.00
- SUIVEZ LA FOULE**
- DONNEZ DU SANG RÉGULIÈREMENT**
- 

opérette

La Veuve joyeuse

par Gilles Potvin

Après des concerts où l'on a tenté de faire revivre des oeuvres musicales inspirées par l'opéra...

jouent agréablement, mais non sans une certaine raideur. Par tradition, le succès de toute opérette repose aussi sur ses comiques...

Cette magnifique réalisation de l'Orchestre symphonique de Québec, d'abord présentée au Grand Théâtre à trois reprises...

Les rôles secondaires sont tenus très convenablement par des chanteurs et comédiens comme Pierre Dufresne (Lérida)...

La partition de Lehár regorge d'airs célèbres et c'est là la clé de son succès. Ils ont été mis en valeur par les interprètes principaux...

La mise en scène de Jacques Létourneau et la chorégraphie de Michel Boudot assurent un bon mouvement au spectacle...

la boîte à échos

Une exposition du peintre argentin Raquel Forner se tiendra dans la Vieille Capitale, au Musée de Québec, durant un mois...

de Tadoussac/Pointe-aux-Englais reçoit la somme de \$31.300; la subvention servira au bon fonctionnement général du programme culturel à Tadoussac...

Le Centre de musique canadienne de Toronto annonce les dates limites d'inscription pour certains concours internationaux de musique...

Voici le programme complet des récitals d'été de la Christ Church qui ont lieu les mercredi 12 h 20; l'entrée est libre. Le 4 août, David McDonald, organiste...

Le Festival du film le long métrage canadien et international présentera en premier au Centre national des arts d'Ottawa huit films, du 5 au 8 août...

Le Centre de musique canadienne de Toronto annonce les dates limites d'inscription pour certains concours internationaux de musique...

Le ministère des Affaires culturelles annonce un nouveau train de subventions. L'Association des cinéastes amateurs de Québec reçoit la somme de \$19.250...

Le Centre de musique canadienne de Toronto annonce les dates limites d'inscription pour certains concours internationaux de musique...

Le Centre de musique canadienne de Toronto annonce les dates limites d'inscription pour certains concours internationaux de musique...

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Gordon MacDonald à tirer avec son tracteur...

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-01394-769
EUGENE RAYMOND, domicilié et résident à Montréal...

AVIS
Il est enjoint au défendeur ROBERT MASKALL à l'intention d'une copie du bref et de la Déclaration...

COUR SUPÉRIEURE
NO: 05-013405-764
NANCY MCGEE SCHARLEY, ménagère, de la ville de Noyan, district de Bedford...

AVIS
Il EST ENJOINT au défendeur WILLIAM PLUMB, à l'intention d'une copie du bref et de la Déclaration...

AVIS
Mendelson, Selick, Gross & Pinsky
Avocats

"COUR SUPÉRIEURE"
Division des Divorces
ROLANDE DUROCHER

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
RALPH RICHARD WILLIAM STANLEY BOWLES

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
HENRI LEVESQUE, retraité, résident et domicilié au 8586 rue St-Denis...

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
MATHIAS KOZINA, avocat
4906 est. boul. Gouin

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
MARIE EILEEN ADLEY, comtesse de Dorland des Ormeaux, District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
FRANKEL & FRANKEL
10 St-Jacques

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
DAME GERMAINE MALO, domicilié et résident au 268, rue Papineau...

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
DAME JAMIE LOU MILLER, ménagère, femme commune en biens et gagnant Daniels...

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
DAME BERTRAND SEPIVAL, 6555 Côte-des-Neiges, Chambre 405.

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Marcel Laidane à tirer avec son tracteur...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Georges G. Prud'homme à tirer avec son tracteur...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Jacques Duchesne et Gisele Ducharme...

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
JEAN DENAULT, résident et domicilié en la cité et district de Montréal

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Jacques Duchesne et Gisele Ducharme...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Tracy Transport Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-01296-766

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Georges G. Prud'homme à tirer avec son tracteur...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Jacques Duchesne et Gisele Ducharme...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Jacques Duchesne et Gisele Ducharme...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Tracy Transport Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

AVIS
Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Transport Gabriel Eng. 3234, Soisson, Longueuil, permis no 21777-V...

l'actualité économique

toronto

Hausse modeste

Tous les indices, celui de l'or excepté, ont progressé hier à la Bourse de Toronto, mais l'activité a été relativement faible sur ce marché.

L'indice industriel a monté de 78 et atteint 186,03. Il avait régressé au cours des dix séances précédentes.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 160 gains, 149 pertes et 250 inchangées, contre 126 gains, 216 pertes et 261 inchangées la veille.

Le volume a été de 1,30 million d'actions d'une valeur totale de \$12,82 millions, contre 1,57 million d'actions d'une valeur totale de \$15,23 millions la veille.

Neuf des 16 parties constituantes de l'indice industriel ont progressé et les sept autres ont régressé. Les plus forts gains y vont aux pipe lines, aux grands magasins et aux autres, alors que les plus fortes baisses y ont subies par la construction, les raffineries de pétrole et les papiers.

Sur le marché des options, 92 contrats ont été négociés, contre 222 mercredi.

Dover Industries a monté de 2-3-4 et atteint \$35.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for Toronto market, including columns for stock names, prices, and changes.

montréal

Peu d'activité

La cote a monté, mais l'activité a été faible, hier, à la Bourse de Montréal.

L'indice général a monté de 0,45 et atteint 187,92, l'indice bancaire, de 1,29 et atteint 240,79, l'indice des services publics, de 0,64 et atteint 142,58, celui des industries, de 0,31 et atteint 116,77 et celui des industrielles, de 0,26 et atteint 192,50.

Le volume a été de 296,900 actions, contre 327,400 actions la veille et 43 inchangées, contre 45 gains, 86 pertes et 44 inchangées la veille.

Laidlaw Transportation Ltd. A, dont 25,000 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a fléchi de 1-4 et est tombée à \$6,34. South Dufault Mines Ltd., dont 20,000 actions ont été transférées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté d'un cent et atteint cinq cents.

Les pétroles ont été mixtes. Hudson's Bay Company a fléchi de 1-1-8 et est tombé à \$17-1-2 et Denison Mines, de 2-3-4 et est tombé à \$60-1-2.

Dans le secteur de la spéculation, Talisman Mines Ltd. a monté de deux cents et atteint 42 cents, dans un virement de 11,500 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for Montreal market, including columns for stock names, prices, and changes.

fonds mutuels

Table of mutual fund prices and performance.

Large table of stock prices for Toronto market, including columns for stock names, prices, and changes.

montréal

Nouvel effrètement

Les cours se sont de nouveau effrétés hier à Wall Street, où le volume des transactions est devenu très maigre.

L'indice des industrielles a clôturé sur une perte de deux points. La journée avait commencé avec un redressement d'une bonne partie du marché, où les bas niveaux de certains titres attiraient des acheteurs.

La tendance s'est cependant renversée en fin de matinée et les cours ont ensuite baissé et fluctué étroitement jusqu'à la clôture.

Le volume a été l'un des plus faibles enregistrés cette année. Le marché resserre légèrement le crédit, par le ralentissement de la progression de l'indice des principaux secteurs, et par la chute de certains 'glamour' comme National Semi-Conductor qui, après une chute de 5 points, mercredi, en a eu une nouvelle de 2-1-8 jeudi et a ainsi clôturé à 36-1-8.

L'indice Dow Jones, qui, au début de la séance, gagnait environ un point, a clôturé avec une perte nette de 2,04, qui le place au niveau de 979,29.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 573 gains, 698 pertes et 547 inchangées, contre 456 gains, 922 pertes et 477 inchangées la veille.

Le volume a été de 13,33 millions d'actions, contre 16 millions la veille. Dans les valeurs, c'est le plus faible depuis le 2 janvier, alors qu'il avait été de 10,40 millions d'actions.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, les fluctuations ont été en bas d'un point.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for Montreal market, including columns for stock names, prices, and changes.

les options

Table of option prices and details.

échos boursiers

Doit-on être du côté de Steinberg?

Les actions de la compagnie Steinberg s'enregistraient de nouvelles baisses hier alors qu'elles ont touché leur plancher de 14 3/8. Au premier semestre, elles ont atteint \$20. Cette glissade s'explique en partie par la guerre des prix que se livrent présentement les deux géants de l'alimentation dans le centre du Canada, Dominion et Steinberg.

L'indice de l'immobilier à Toronto continue de s'effriter (163,26) alors que les courtiers sont partagés quant aux meilleures occasions dans ce secteur. Chez Chang & Ostiguy, John Bennett recommande Block Bros, Cadillac Fairview et Consolidated Building, trois achats en raison des projets en carnet des entreprises.

Immobilière: les choix des courtiers

Les actions de la compagnie Kaps Transport de Edmonton en Alberta ont dégringolé de 40 cents hier pour tomber à \$1,06 à la Bourse de Toronto après que la compagnie ait annoncé une perte de \$4,3 millions pour le dernier exercice.

Les déboires de Kaps dans l'Arctique

Les actions de la compagnie Kaps Transport de Edmonton en Alberta ont dégringolé de 40 cents hier pour tomber à \$1,06 à la Bourse de Toronto après que la compagnie ait annoncé une perte de \$4,3 millions pour le dernier exercice.

le dollar canadien

Le dollar US a fermé hier à Montréal en baisse de 1-10, soit à \$0,9736, et le livre sterling, en baisse de 53-100, soit à \$1,7373.

Alfa Gas, le dollar canadien a fermé en hausse de 1-10, soit à \$0,271, et le livre sterling, en baisse de 7-20, soit à \$1,7845.

obligations

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

Les bons du Trésor à trois mois ont été négociés en moyenne à 9,07 p.c., contre 9,01 p.c. la semaine dernière, et les bons à six mois, à 9,04 p.c., contre 9 p.c. la semaine dernière.

GAIN DE COURT TERME

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

Les bons du Trésor à trois mois ont été négociés en moyenne à 9,07 p.c., contre 9,01 p.c. la semaine dernière, et les bons à six mois, à 9,04 p.c., contre 9 p.c. la semaine dernière.

PROVINCIALES

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

CONVERTISSEMENTS

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

MEUBLES DE BUREAU

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

STATIONNEMENT

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

ET FAITES LIRE

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

LE DEVOIR

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

Table of stock prices for Toronto market, including columns for stock names, prices, and changes.

les devises

Le dollar US a fermé hier à Montréal en baisse de 1-10, soit à \$0,9736, et le livre sterling, en baisse de 53-100, soit à \$1,7373.

le dollar canadien

Alfa Gas, le dollar canadien a fermé en hausse de 1-10, soit à \$0,271, et le livre sterling, en baisse de 7-20, soit à \$1,7845.

obligations

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

GAIN DE COURT TERME

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

PROVINCIALES

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

CONVERTISSEMENTS

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

MEUBLES DE BUREAU

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

STATIONNEMENT

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

ET FAITES LIRE

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

LE DEVOIR

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

le dollar canadien

Alfa Gas, le dollar canadien a fermé en hausse de 1-10, soit à \$0,271, et le livre sterling, en baisse de 7-20, soit à \$1,7845.

obligations

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

GAIN DE COURT TERME

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

PROVINCIALES

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

CONVERTISSEMENTS

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Le court terme a gagné en moyenne cinq cents hier sur le marché canadien des obligations, le moyen et le long terme y ont perdus en moyenne un huitième de point, il en a été de même des obligations provinciales et des obligations des sociétés et, un peu partout, l'activité a été moyenne.

La Fédération des courtiers soutient la légitimité des honoraires de \$10

par Michel Vastel
"Les courtiers d'assurance ont le droit de facturer des honoraires à leurs clients, s'ils ont conclu avec eux une convention écrite ou verbale en ce sens".

rité des Bureaux, et c'est au niveau de ces bureaux, et non des courtiers eux-mêmes, que se prennent de telles décisions de facturer des honoraires, en plus des primes normales d'assurance.

ment que des honoraires sont pleinement justifiés et annonce que des études, actuellement en cours, démontreront que les revenus des courtiers sont loin d'être exagérés s'ils veulent faire leur travail consciencieusement.

● De plus, précise M. Lachance, alors que les polices étaient autrefois de trois ans, elles sont généralement d'un an aujourd'hui, ce qui accroît considérablement le travail du courtier.

contrôler les augmentations de primes, les courtiers souhaiteraient qu'il contrôle du même coup leurs commissions. Et la Fédération demande à négocier, directement avec le ministre des Institutions financières, Mme Lise Bacon, le montant des commissions qui seront réservées, sur chaque prime d'assurance, aux courtiers.

Les avantages sociaux ont fait un bond de 38% depuis deux ans

par Clayton Sinclair (Financial Times News Service)

Les avantages sociaux consentis aux employés des entreprises canadiennes ont augmenté de 38% au cours des deux dernières années tandis que les salaires croissaient de 14% en 1974 et 17% en 1975.

consentis aux employés" faisant disparaître l'expression "marginal" La nouvelle étude, qui doit être publiée d'ici trois semaines, révèle que la moyenne des entreprises analysées par Thorne-Riddell en 1975 a payé \$3,850 en avantages sociaux à chacun des employés, soit \$1,067 de plus qu'en 1973.

Les nouveaux avantages sociaux au Canada ont augmenté moitié plus vite, en 1975, qu'aux États-Unis. Cependant, le pourcentage que ces avantages sociaux représentent par rapport à l'ensemble des salaires aux États-Unis demeure plus élevé qu'en 1971.

Les \$3,850, en moyenne, versés aux employés représentent 31% de l'ensemble de la rémunération, comparativement à 28% en 1973.

Chrysler bénéficie record

La société Chrysler a réalisé au second trimestre un bénéfice record de 155,1 millions de dollars, qui contraste avec une perte de 58,7 millions de dollars pendant la période correspondante de l'année dernière, a précisé la compagnie lundi.

Elle annonce également avoir enregistré au cours de la même période un chiffre d'affaires record de 4,1 milliards de dollars, soit 41% de plus que pendant le second trimestre de l'an dernier.

Les bénéfices de la compagnie représentent un gain de 2,58 dollars par action. Ils comprennent un crédit fiscal extraordinaire de 30 millions. Même sans ce crédit, ses bénéfices représentent un record trimestriel. Elle avait fait un bénéfice de 108,6 millions de dollars pendant le second trimestre de 1973, avant le début de la crise de l'automobile qui allait frapper Chrysler plus sévèrement que tous les autres constructeurs américains.

Ce renversement reflète la spectaculaire reprise des ventes d'automobiles aux États-Unis.

Plus d'importations de vêtements d'hiver

Les importations de vêtements d'hiver en provenance de la Corée du Sud, Hong Kong, la Chine, Taiwan et les Philippines, sont interdites au Canada depuis minuit hier et pour le restant de l'année 1976.

leur part, réviser leurs politiques d'approvisionnement en vue de réduire l'impact des importations de l'étranger sur l'industrie canadienne.

1978 tiendra compte de l'effet qu'aurait eu, en 1976, le volume des importations sur le marché canadien.



ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais supplémentaires.

2 SEMAINES CANADA \$4.00 ÉTATS-UNIS \$5.00

Form with fields for name, address, and subscription details.

S'il-vous-plait remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9.

Dun & Bradstreet aurait rédigé de faux rapports

NEW YORK (Reuter) — La plus importante agence de cote de crédit aux États-Unis, Dun and Bradstreet fait face à des poursuites du ministère de la Justice américain pour avoir soumis de fausses déclarations, extorquant ainsi \$314,775 au gouvernement fédéral.

ration produite par Dun and Bradstreet. L'agence en aurait produit 13 depuis mars 1972.

DOMINION BRIDGE COMPANY, LIMITED DIVIDENDE NO 257 AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN DIVIDENDE DE QUARANTE CINQ CENTS (45¢) par action sur les actions en circulation sans valeur au pair, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 septembre 1976.

Le Secrétaire R.A.C. Henry MONTRÉAL, QUÉBEC le 27 juillet 1976.

REDPATH LES INDUSTRIES REDPATH LIMITÉE

AVIS est par les présentes donné que les dividendes trimestriels de quarante-cinq cents (45¢) par action sur les actions ordinaires convertissables de la Classe A et trentehuit et un quart cents (38 1/4¢) par action sur les actions ordinaires convertissables de la Classe B ont été déclarés payables le 1er septembre 1976.

Un échec pour Ottawa L'assemblée de Javelin aura lieu tel que prévu

par Michel Nadeau

Le juge Réjane Colas a rejeté hier soir la requête présentée par le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations concernant l'Assemblée extraordinaire des actionnaires de la compagnie Canadian Javelin qui doit avoir lieu ce matin dans la métropole.

lin, une firme spécialisée dans la mise en valeurs des richesses naturelles. Son ancien président et principal actionnaire, M. John Doyle est bien connu dans les milieux financiers pour ses nombreux déboires avec la justice canadienne et américaine.

Suite à cette décision, la réunion aura lieu tel que prévu et les actionnaires pourront trancher ce conflit qui oppose deux groupes d'administrateurs qui se disputent le contrôle de la compagnie.

C'est madame le Juge Colas qui avait ordonné le 21 juin dernier la tenue de cette assemblée afin d'éclaircir ce conflit. Le juge Marcel Crête a, la semaine dernière, rejeté une motion visant à suspendre l'effet du jugement rendu par le juge Colas.

Aussi, madame le juge Colas a reçu la requête de M. John Doyle, ancien vice-président et principal actionnaire de Javelin, afin que soit maintenu le quorum requis de 10% des actions émises.

Ce dernier de même que M. Doyle et deux autres actionnaires — tous quatre limogés — se réunissent à Panama où demeure M. Doyle pour déclarer nulles l'élection des quatre administrateurs à Montréal la semaine précédente.

Si le juge décidait que cette condition n'a pas été convenablement remplie, l'assemblée n'aurait pas été convoquée dans les formes et ses décisions seraient sans effet.

Pour mettre un terme à la dispute, le juge Colas devait ordonner la tenue de l'assemblée d'aujourd'hui pour permettre aux actionnaires de choisir les dirigeants de leur compagnie. Cette assemblée doit se tenir sous la présidence de M. Michel Robert.

Or, le président de l'assemblée d'aujourd'hui, M. Michel Robert, qui a fait parvenir aux actionnaires les formulaires de procuration, a soutenu n'avoir reçu aucune candidature de la part des intéressés.

Récemment, la Bourse de Montréal et la Commission des valeurs mobilières du Québec ont émis un ordonnance pour l'arrêt des transactions sur les titres de Javelin. La compagnie, dont l'année financière se termine le 31 décembre n'a pas publié de rapport financier ainsi que l'exige la loi.

Chose certaine, si l'assemblée a lieu, les candidatures ne manqueront pas puisque deux groupes d'administrateurs se disputent le contrôle de la compagnie Canadian Javelin.

Javelin s'échangeait alors à \$1.50, le plus bas niveau jamais atteint.

Large advertisement for 'COMPTABLES AGRÉÉS' featuring the 'ca' logo and listing various accounting firms and their services.

Pseudo-sceau royal à la politique du bilinguisme (Cossitt)

OTTAWA (d'après CP) — Il n'est rien de moins que honteux que la reine Elizabeth ait été contrainte la semaine dernière, à l'occasion du dîner d'Etat auquel elle avait participé à Montréal, de lire un discours dont l'auteur, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau lui-même, visait apparemment à faire ainsi donner le sceau royal d'approbation "à ses façons lourdes et maladroites d'appliquer le bilinguisme au Canada."

Il s'agit là d'une opinion personnelle que l'auteur fait connaître hier le député conservateur Tom Cossitt, de la circonscription ontarienne de Leeds, par le moyen d'un communiqué. Celui-ci rappelle que les allocutions de nature politique prononcées par la reine sont traditionnellement préparées par le premier ministre, et ajoute qu'en ce sens il ne faut voir, dans les propos tenus par la souveraine à Montréal, rien d'autre "qu'une tentative, de la part du premier ministre Trudeau, d'échapper

à la potence politique qui se dresse dans le sillage d'une politique surie".

M. Cossitt reconnaît que le parti conservateur a donné son entière approbation à une politique fédérale de bilinguisme fondée sur le droit du citoyen de transiger avec le gouvernement en français ou en anglais. Mais M. Trudeau, aux yeux de M. Cossitt, s'est fait du bilinguisme "une obsession idiote" qui va largement au-delà de l'esprit de la loi sur les langues officielles.

Cette attitude obsessionnelle, ajoute M. Cossitt, "a suscité dans la population canadienne tout entière la réaction à laquelle il faut s'attendre, celle d'une immense nausée devant cette politique de désunion nationale".

Mais pis encore: en entraînant la reine dans ce tripotage politique, déclare M. Cossitt, M. Trudeau s'est "rabaisé au niveau des procédés les plus sordides".



Tom Cossitt

\$12 millions pour définir les droits des Métis

OTTAWA (d'après CP) — Les Indiens sans statut officiel et les Métis recevront l'aide du gouvernement fédéral, même financière, pour effectuer des recherches sur leurs revendications aborigènes.

Le premier ministre, M. Trudeau, en a pris l'engagement dans une lettre au Native Council of Canada, qui représente environ 750,000 indigènes d'origine mixte ou qui n'ont pas de statut reconnu par un traité. La lettre a été écrite le mois dernier et rendue publique hier à l'occasion du congrès annuel de l'organisme.

On estime qu'il s'agit là d'une étape importante sur la voie de la reconnaissance des droits des Indiens et des Métis. Le gouvernement fédéral admet qu'il a des responsabilités directes et particulières envers les Indiens reconnus par traité, c'est-à-dire ceux qui vivent sur les réserves, mais il considère que les Indiens sans statut et les Métis sont des citoyens ordinaires sans droits particuliers.

Le secrétaire-trésorier du Conseil, M. Fred Jobin, dit que c'est la première fois que le gouvernement fédéral reconnaît les revendications territoriales des Métis. M. Marc Lalonde, ministre de la Santé, sera l'interlocuteur gouvernemental auprès du Conseil. Ce dernier entend soumettre une revendication territoriale, semblable à celle que les Indiens et les Esquimaux ont fait valoir ces dernières années. Une somme de quelque \$12 millions serait requise à ces fins, à la suite de quoi des négociations seraient entamées avec Ottawa pour trouver un terrain d'entente et établir des compensations.

au fil des mots

Une médaille bien méritée

par Louis-Paul Béguin

Puisque je me permets de critiquer, quand il me semble nécessaire de le faire, la langue de l'Etat, je veux aussi féliciter ceux qui, dans la fonction publique (et dans l'administration publique), font les efforts nécessaires pour améliorer leur syntaxe, leur vocabulaire, pour le plus grand bien des citoyens. L'Etat doit employer une langue toujours correcte. Aucune déviation ne peut être tolérée. Les lois hélas ont été rédigées souvent dans un français lamentable. De timides efforts ont été faits. De considérables "travaux d'Hercule" restent à faire, dans le domaine juridique comme dans le domaine purement administratif. L'Etat est omniprésent; sa langue est omniprésente. Les fautes de français qu'il commet sont donc omniprésentes, ce qui donne du Québec une bien piètre allure.

Aujourd'hui c'est avec satisfaction que je parlerai de la langue de l'Etat. Eh oui, un organisme important, la Régie des rentes du Québec, fait en ce moment tout ce qu'il peut pour normaliser son vocabulaire technique et administratif. L'initiative a été prise par son dynamique président, M. Gill Fortier, et son sympathique directeur de l'Actuariat, M. Gilles Lachance. J'ai sous les yeux les premiers résultats de ces efforts, une brochure qui vient de sortir sur les Régimes de retraite au Québec, et qui parle plus particulièrement de la "discrimination quant au sexe". Mais ce qui m'enchante est que ce numéro contient un

lexique, encore sommaire, des expressions techniques des rentes de retraite. Je dois avouer que j'ai contribué à ce travail de normalisation. Toutefois, je reconnais qu'il faut un grand courage pour "affronter" les habitudes langagières souvent anglicisées des avocats, juristes et actuaux du Québec. Soyons justes. De plus en plus, ces derniers acceptent de réviser leur vocabulaire, de se libérer des anglicismes, et de préparer la voie à la normalisation de la langue spécialisée. C'est désormais irréversible, je crois. Toutefois, les innovateurs montrent leur foi et leur grand courage en commençant cette réforme de langage, que les traducteurs et les chroniqueurs de langue ont réclamée depuis si longtemps. Je lis donc dans la brochure en question: salarié (employée), sortie du régime (withdrawal from the plan) régime (plan), salaire plafonné (maximum pensionable earnings). On voit tout de suite, en comparant à l'anglais que je mets entre parenthèses, que le français a été repensé, non plus en fonction de l'anglais, mais dans le respect de ses traditions propres. Si seulement toutes les régies pouvaient en faire autant.

La Régie des rentes a mérité que je lui décerne "ma" médaille d'or de la francisation. Médaille que je ne donne point facilement. Quand les lois sur les rentes seront également refaites en français compréhensible (et il y a du travail à faire pour cela, faites-moi confiance) je leur remettrai "ma" médaille de platine.

Les Québécois n'ont plus rien à attendre d'Ottawa (Daoust)

"Les Québécois doivent tirer plusieurs leçons politiques de la décision du gouvernement fédéral d'interdire, à toutes fins pratiques, le français dans les communications aériennes. La principale de ces leçons, c'est que c'est peine perdue pour les Québécois francophones de tenter de faire reconnaître et respecter leurs droits par un gouvernement dominé par des intérêts qui nous sont profondément hostiles", déclare M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Celui-ci a affirmé: "L'enjeu du débat actuel sur le bilinguisme dépasse largement le seul secteur des communications aériennes. En fait, il s'agit de la manifestation la plus éclatante de la faille de la politique de bilinguisme que Pierre El-

liott Trudeau et ses amis ont tenté d'imposer à tout le pays. Non seulement cette politique n'a jamais pu prendre racine au Canada anglais, mais elle se révèle inaplicable au Québec même".

M. Daoust a réitéré l'appui de la FTQ aux revendications de l'Association des gens de l'air du Québec et a qualifié de raciste et d'antisocial le chantage exercé par l'Association des contrôleurs aériens (CATCA) et l'Association des pilotes de ligne (CALPA). "Ces deux associations de boutique voudraient légitimer leur attitude inacceptable en la couvrant d'un manteau syndical. Personne n'est dupe de leur tricherie. Personne n'est dupe du fait qu'ils utilisent des cotisations payées par des travailleurs québécois pour écraser

les droits fondamentaux de ces derniers", a soutenu le secrétaire général de la FTQ.

M. Daoust a par ailleurs qualifié d'odieuse la tactique du gouvernement Trudeau "qui profite de la période des vacances estivales et de l'euphorie olympique pour porter un coup bas aux Québécois francophones".

"Au cours des dernières années, le gouvernement Bourassa nous a habitués à cette tactique qui consiste à frapper en période de démobilité. Le fait que le gouvernement d'Ottawa recourt à cette même tactique constitue un aveu de faiblesse de sa part. Les Québécois ne laisseront pas passer une telle capitulation sans réagir" a conclu le secrétaire général de la FTQ.

La CMT appuie les Gens de l'air

BRUXELLES (AFP) — La Confédération mondiale du travail (CMT), d'obédience chrétienne, a pris position dans le conflit qui oppose actuellement le gouvernement canadien et les pilotes et contrôleurs aériens de langue française.

Au cours du congrès de la Confédération des syndicats nationaux, affiliée à la CMT, et qui s'était tenu à Québec début juillet, les pilotes et contrôleurs aériens canadiens francophones avaient demandé l'appui de ces syndicats pour obtenir qu'ils puissent parler leur langue.

Ainsi la CMT (15 millions d'adhérents dans le monde) a pris position en faveur des pilotes dans une déclaration officielle diffusée le 23 juillet. "Les pilotes et contrôleurs aériens du Québec, souligne notamment cette déclaration, ont le droit de parler leur langue. Toutes mesures du gouvernement fédéral du Canada qui

porte atteinte à ce droit fondamental constitue une discrimination inadmissible que la CMT dénonce avec la plus grande énergie.

La CMT rappelle la grève récente des pilotes anglophones canadiens pour empêcher leurs collègues d'utiliser le français et dénonce l'attitude du gouvernement fédéral qui "s'appuie à interdire tout usage de la langue française dans les

communications aériennes" sauf pour quelques liaisons québécoises de moindre importance.

La CMT ajoute que "cette attitude est contraire aux règlements de l'OACI."

"Le Québec est une terre de langue française, conclut la CMT, et les francophones doivent y être respectés".

Accord Lisbonne-Ottawa

OTTAWA (PC) — Le Portugal est devenu hier le cinquième pays à signer un accord avec le Canada concernant les opérations de pêche au large des côtes canadiennes. En effet, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé à Ottawa la signature d'un accord qui résulte des négociations tenues à Ottawa en janvier et mars dernier. L'accord définit les modalités qui régiront les futures activités de pêche des navires portugais dans les régions où s'étendra la juridiction canadienne, régions situées au-delà des limites actuelles de la mer territoriale et des zones de pêche canadiennes au large des côtes canadiennes. Au terme de cette entente, les navires portugais pourront, sous l'autorité et en conformité des règlements du Canada, pêcher dans la région en question une partie des excédents des ressources biologiques nécessaires aux besoins des Canadi-

le bridge

Quel plaisir de jouer ces mains!

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord
Vulnérables: Est-Ouest

Nord
♦ D
♥ R D
♦ R V 8 7 4
♠ A V 7 6 2

Ouest Est
♦ 8 ♦ V 10 9 7 5 2
♥ A V 8 7 6 4 3 2 ♥ 10
♦ 3 ♦ A 2
♠ 8 4 3 ♠ R D 10 5

Sud
♦ A R 6 4 3
♦ 9 5
♦ D 10 9 6 5
♦ 9

Les enchères:
Nord Est Sud Ouest
1♦ 1♠ 2♦ 2♥
3♦ passe 4♦ passe
5♦ fin

Entame: le 8 de pique par Ouest
Les experts font souvent jouer la chance dans la marche de leurs déclarations. Et si Dame chance leur est favorable, ils savent fort bien manipuler leurs cartes. Dans la donne ci-dessus, Nord était l'expert et Sud le déclarant, alors celui-ci flatté de l'entame, prit la levée avec la Dame de pique et joua vivement atout dans le but de ne pas subir de coupe dans les 2 couleurs majeures. Erreur. Est, vivement, prit la levée de son As et joua avec plaisir le 10 de coeur; c'était la couleur déclarée par son partenaire et cette carte était très significative. Ouest comprit vivement et retourna un autre coeur que Est coupa pour la levée de chute Nord, l'expert, comprit lui aussi

et très vivement que son partenaire, le déclarant, avait très mal joué.

Celui-ci, profitant de l'entame exceptionnelle que lui avait procurée, dame chance, aurait dû lire dans le cerveau de son partenaire le plan exquis selon lequel il fallait jouer cette main pour obtenir la victoire. Après l'entame du 8 de pique qui fut pris par la Dame, le déclarant aurait dû jouer l'As de trèfle et couper 1 trèfle et alors il était maître de la situation, pouvant circonscrire la faille en coeur qui aurait pu mettre le contrat en échec si l'attaque avait été faite par l'As de coeur.

En quatrième levée, il aurait joué l'As de pique, et si Ouest coupe, le mort surcoupera aussi. La coupe d'un autre carreau avec 1 gros atout donnera la main au déclarant. Il jouera le Roi de pique et en profitera pour écarter 1 coeur et le contrat ne sera plus en danger car il sera à l'abri de la coupe d'un deuxième coeur.

Le déclarant fut-il humilié, par son incompétence en n'ayant pas su profiter de la chance qu'il recevait des adversaires par cette attaque favorable? certainement, et il le fut aussi d'avoir conduit son partenaire à la perte d'une victoire qui était dans ses mains.

Et chez les équipes où le contrat de 5 carreaux fut accompli, quelle saute d'humeur dut faire monsieur Ouest de n'avoir pas déclaré 5 coeurs et par une perte minime d'avoir triomphé d'une équipe possédant la majorité des points.

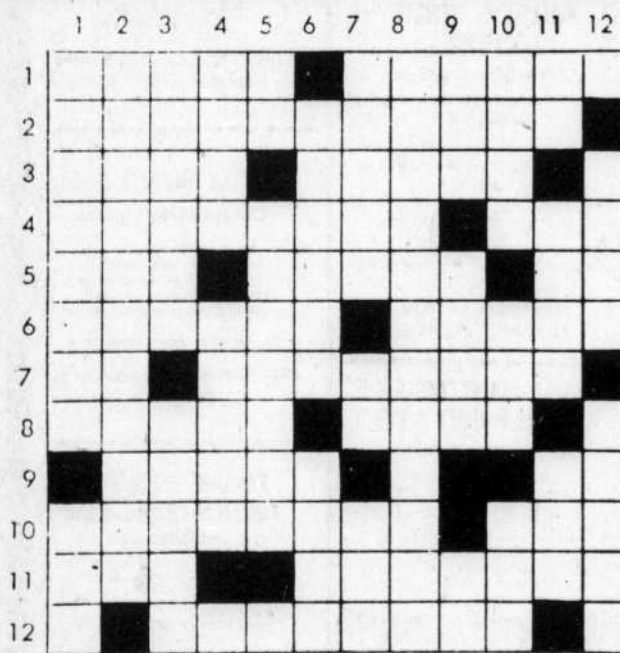
Les joueurs de bridge sont divisés en 2 clans: Ceux qui passent par de grandes jouissances en face de toutes ces réactions psychiques et mentales et ceux qui reçoivent la prescription du médecin de ne plus jouer au bridge car ce jeu les énerve trop. Qui êtes vous?

Solution d'hier

1. SCRUTATEUR
2. ARE OURS ARA
3. NEVEUE E ETIER
4. SVEITTESSE ST
5. SAUER COISE
6. OSA ODES SA
7. USTENSILE BIST
8. CAINT LULE BIST
9. I COCHORE TER
10. NE NERPRIU
11. PENS SLORI
12. QUASIDELITR

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Petit raisin de Bourgogne. — Crier, en parlant du chiot.
- 2—Action d'énumérer. —
- 3—Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.—Plante de la famille des composées.
- 4—Manger comme un goinfre. — Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer.
- 5—Aucun, pas un. — Petit loir gris. — Venu au monde.
- 6—Mammifère carnassier d'Amérique du Sud. — Emploi d'une chose.
- 7—Deux. — Ancien tribunal d'Athènes.
- 8—Plante de la famille des urticacées. — Homme misérable.
- 9—Titre des souverains d'Hyderabad. — Cobalt.
- 10—Action d'atelier. — Partie du vêtement qui entoure le cou.
- 11—Vaste étendue d'eau salée. — Tissu léger.
- 12—Couvrir le faite d'un toit avec des tuiles.

Verticalement

- 1—Vêtement d'intérieur. — Favorable.
- 2—Qui ne se soucie de rien.
- 3—Qui est en âge de se marier. — Coiffure.

4—Mer au sud-ouest de l'Asie. — Lé.

- 5—Tellure. — Huitième mois du calendrier républicain.
- 6—Pénurie. — Puissance occulte.
- 7—Babiller doucement. — Interjection. — De bonne humeur.
- 8—Rassemblement tumultueux.
- 9—Personne bavarde. — Empereur de Russie. — Sélénium.
- 10—Cochon. — Durée de la vie. — Durillon.
- 11—Dans. — Être spirituel. — Joint la tête aux épaules.
- 12—Arme ancienne. — Danse.

Un Engagement d'Excellence

La tête de verre GX, AKAI en garantit la performance pour une période de 17½ ans....

La tête de verre GX est une caractéristique exclusive des produits AKAI, qu'il s'agisse de magnétophones ou platines de magnétophone à bandes ou cassettes. Le coeur de la tête de verre GX est en cristal de ferrite et sert dans du verre. Ces deux matériaux pourvoient une tête à surface lisse, à usure réduite sur laquelle poussière et particules magnétiques ne peuvent adhérer. La tête de verre GX est si résistante que AKAI en garantit la performance pour une période de 17½ ans d'usage continu, 24 heures par jour.... Seul AKAI en possède le secret. La tête de verre GX, un autre gage d'excellence d'AKAI.

AKAI